



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2014  
Français  
Original: arabe

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Dix-neuvième session**  
Genève, 28 avril-9 mai 2014

## **Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **État du Qatar**

---

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.14-11053 (F) 310314 010414



\* 1 4 1 1 0 5 3 \*

Merci de recycler



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–3	3
I. Méthodologie du suivi de l'Examen et processus d'élaboration du rapport.....	4–5	3
A. Méthodologie du suivi de l'Examen.....	4	3
B. Élaboration du rapport et processus de consultation.....	5	3
II. Faits nouveaux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.....	6–38	4
A. Faits nouveaux d'ordre législatif.....	6	4
B. Faits nouveaux d'ordre institutionnel.....	7–14	5
C. Faits nouveaux sur le plan des politiques et des stratégies.....	15–26	7
D. Faits nouveaux en matière de sensibilisation.....	27–33	9
E. Faits nouveaux en matière de coopération internationale.....	34–38	11
III. Application des recommandations acceptées par le Qatar.....	39–87	12
A. Adhésion aux instruments internationaux.....	39	12
B. Renforcement de la coopération internationale.....	40–47	12
C. Mesures, stratégies et politiques de promotion et de protection des droits de l'homme.....	48–86	14
D. Formation, renforcement des capacités et sensibilisation.....	87	32
IV. Difficultés et perspectives.....	88–91	33

## **Introduction**

1. L'État du Qatar a présenté son premier rapport national au titre de l'Examen périodique universel en février 2010, au cours de la septième session, et le rapport a été approuvé en juin 2010, au cours de la quatorzième session du Conseil des droits de l'homme, donnant lieu à la formulation de 112 recommandations à l'intention de l'État du Qatar, qui en a accepté 87.

2. L'État du Qatar considère que son deuxième rapport vient compléter le plan d'action qu'il a entrepris d'exécuter depuis l'examen et l'approbation de son rapport initial et il s'est donc employé à y mettre en relief les réalisations et initiatives en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et son interaction positive avec les organisations internationales compétentes.

3. Considérant l'obligation de respecter les conclusions du premier cycle de l'Examen périodique universel et de se conformer à la résolution 17/19 du Conseil des droits de l'homme, le présent rapport met en lumière les changements qui ont été introduits depuis la présentation du rapport initial et les efforts déployés sans relâche pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations acceptées, sans oublier les difficultés et les orientations futures.

## **I. Méthodologie du suivi de l'Examen et processus d'élaboration du rapport**

### **A. Méthodologie du suivi de l'Examen**

4. Soucieux d'honorer les engagements qu'il a contractés à l'issue de l'examen de son premier rapport national, l'État du Qatar s'est résolument attaché à suivre une méthodologie caractérisée par la continuité dans l'action. C'est à cet effet qu'une commission permanente a été créée pour élaborer les rapports au titre de l'Examen périodique universel et assurer le suivi des recommandations formulées à l'issue de l'examen de chaque rapport. Cette commission, créée par décret du Conseil des ministres à sa trente-troisième session, le 24 novembre 2010, réunit les entités qui ont élaboré le rapport initial, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères. Elle comprend des représentants de ce ministère et des Ministères de l'intérieur, du travail et des affaires sociales, de la justice et de la culture, des arts et du patrimoine, ainsi que des représentants du Conseil consultatif, du Haut Conseil de la santé, du Haut Conseil de l'éducation, du Haut Conseil des affaires de la famille, de l'Agence qatarie de lutte contre la traite des êtres humains et de l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant. La Commission était donc chargée d'établir le deuxième rapport périodique, d'assurer le suivi des recommandations y relatives et d'établir les rapports suivants. Elle a en outre classé les recommandations avant de les transmettre aux services compétents pour application.

### **B. Élaboration du rapport et processus de consultation**

5. Se fondant sur le mécanisme de l'Examen périodique universel et conformément aux critères et règles de l'Examen et à ses buts et principes tels qu'ils ont été définis par le Conseil des droits de l'homme, l'État du Qatar a établi un plan d'action pour l'élaboration de son deuxième rapport national comportant les éléments suivants:

- Présentation du mécanisme de l'Examen périodique universel aux parties prenantes concernées parmi les autorités exécutives, législatives et judiciaires, aux institutions

gouvernementales et non gouvernementales et aux organisations de médias intervenant dans le domaine des droits de l'homme afin de les associer à l'élaboration du rapport national et d'y intégrer leur point de vue, en demandant à toutes ces entités, chacune dans son domaine de compétences, de fournir à la Commission des données et informations relatives à la situation des droits de l'homme au Qatar;

- Étude par la Commission de données et informations relatives aux droits de l'homme et leur intégration dans le rapport conformément aux critères et règles applicables à l'Examen;
- Examen par la Commission des rapports du Qatar ayant trait aux droits de l'homme qui ont été présentés aux comités de l'ONU issus d'instruments auxquels l'État du Qatar est devenu partie, et examen des recommandations formulées par ces comités;
- Organisation à l'intention des parties concernées d'ateliers donnant à tous la possibilité de formuler des avis et observations sur les données et informations figurant dans le rapport;
- Activation de sites Internet de la Commission pour donner à tous la possibilité de formuler des observations ou opinions en rapport avec la situation des droits de l'homme au Qatar;
- Actualisation de la brochure établie par la Commission lors de l'élaboration du rapport initial, en langues arabe et anglaise, et distribution de cette brochure à toutes les parties concernées;
- Présentation de la version finale du projet de deuxième rapport national à la Commission nationale des droits de l'homme afin de recueillir son avis.

## II. Faits nouveaux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

### A. Faits nouveaux d'ordre législatif

6. Depuis l'approbation de son premier rapport, l'État du Qatar a promulgué ou modifié un ensemble de lois et autres textes législatifs de soutien aux droits de l'homme, dont les plus importants sont les suivants:

- **Loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains:** Promulgation de la loi n° 15 de 2011 relative à la lutte contre la traite des être humains, comportant 28 articles consacrés à la lutte contre ce phénomène, à la protection de ses victimes, à la garantie du respect de leurs droits, à leur réadaptation et à leur indemnisation à raison des préjudices matériels et moraux causés par les auteurs d'actes de traite, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales;
- **Modification du Code pénal:** Aux fins de l'application des recommandations du Comité contre la torture, l'État du Qatar a apporté des modifications au Code pénal consistant à y introduire une définition explicite de la torture parfaitement conforme à la définition figurant dans l'article premier de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le nouveau texte vise à renforcer l'interdiction générale de la torture au sens que lui donne la Constitution qatarie et à préciser le caractère dangereux de cette forme de criminalité. Le texte met en lumière le soutien de l'État à l'interdiction absolue de la torture en toute situation ou circonstance. Ce texte a été inscrit dans la loi n° 8 de 2010 portant

modification des dispositions de la version du Code pénal établie par la loi n° 11 de 2004;

- **Loi relative au Fonds pour la santé et l'éducation:** La loi n° 6 de 2013 relative au Fonds pour la santé et l'éducation comporte 30 articles consacrés au financement durable de l'appui aux services de santé et d'éducation et aux autorités qui les assurent, conformément à l'intérêt supérieur de l'État, y compris le soutien financier dans les situations d'urgence;
- **Loi relative au régime maladie de la sécurité sociale:** La loi n° 7 de 2013 relative au régime maladie de la sécurité sociale, comporte 30 articles rendant l'assurance maladie obligatoire afin de garantir la fourniture de services de soins de santé de base à tous les citoyens qataris ainsi qu'aux ressortissants de pays membres du Conseil de coopération du golfe arabe résidents ou touristes au Qatar.

## **B. Faits nouveaux d'ordre institutionnel**

### **Agence nationale d'action sociale**

7. Par décret du 14 juillet 2013, il a été créé une agence nationale d'action sociale, organisme de haut rang assurant par l'entremise d'un conseil d'administration unique la supervision et le contrôle des institutions et centres suivants: Office national de protection des orphelins, Office national de protection des personnes âgées, Office national de protection et de réadaptation sociales (qui regroupe l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant, l'Agence qatarie de lutte contre la traite des êtres humains et le Centre de réadaptation sociale), Centre Shafalah pour enfants ayant des besoins spéciaux, Centre de conseil familial et Office du développement social. L'Agence nationale d'action sociale se charge d'élaborer et d'actualiser les plans, programmes, politiques et stratégies propres à réaliser les buts des institutions de la société civile et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre, en coopération et coordination avec les ministères et autres organes gouvernementaux, les organisations et institutions publiques ou privées, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, à des fins d'échange de compétences et de données pertinentes au regard des objectifs de l'Agence, ainsi que de la formation de ces cadres aux modalités d'interaction avec les institutions de la société civile, de la publication de périodiques, de bulletins et de brochures d'orientation touchant la réalisation des objectifs de l'Agence. Celle-ci est en outre habilitée à créer des commissions permanentes ou temporaires, à faire appel à des personnes compétentes ou spécialisées, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et à œuvrer à la réalisation des objectifs fixés par les chartes internationales dans le domaine de l'action sociale, par l'entremise des institutions de la société civile, en assurant un suivi de tous les efforts déployés par ces institutions en matière d'application des conventions et chartes internationales en rapport avec ces objectifs, et à organiser des conférences et séminaires sur des sujets en rapport avec les mêmes objectifs.

### **Commission nationale du droit international humanitaire**

8. La Commission nationale du droit international humanitaire a été créée en vertu du décret du Conseil des ministres n° 27 de 2012 pour fournir des avis et conseils au Gouvernement et aider celui-ci à mettre en œuvre les principes du droit international humanitaire et à le diffuser. La composition de cette Commission peut être considérée comme un pas important vers l'application effective du droit international humanitaire par une évaluation de la législation nationale en vigueur et la formulation de recommandations propres à accélérer le processus d'application, tâches auxquelles il convient d'ajouter son rôle dans la formation au droit international humanitaire et sa promotion.

### **Office du contrôle administratif et de la transparence**

9. L'Office du contrôle administratif et de la transparence a été créé en vertu du décret de l'Émir n° 75 de 2011 pour réaliser le contrôle, la transparence et l'honnêteté dans la fonction publique et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et manifestations. Cet organe relève directement de l'Émir du Qatar.

### **Commission nationale de l'hygiène et la sécurité au travail**

10. La Commission nationale de l'hygiène et la sécurité au travail a été créée en vertu du décret du Conseil des ministres n° 16 de 2011 pour couronner les efforts faits par le Ministère du travail et des affaires sociales avec le concours d'experts de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ses attributions consistent notamment à proposer une politique nationale, des programmes et une réglementation nationale sur l'hygiène et la sécurité au travail, à étudier les causes des accidents du travail, à proposer les moyens d'éviter leur survenance, à proposer des révisions des lois et règlements dans ce domaine au niveau de l'État, à proposer des mécanismes d'application des lois, règlements et décrets relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail, à assurer les services consultatifs dans ce domaine et à revoir les conditions d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'indemnisation correspondantes conformément au Code du travail.

### **Commission du changement climatique et du développement propre**

11. La Commission du changement climatique et du développement propre a été créée en vertu du décret du Conseil des ministres n° 15 de 2011 pour assurer le suivi des réunions des États partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto y relatif, ainsi que des recommandations qui en sont issues, proposer les politiques nationales et les plans d'action nécessaires en ce qui concerne la limitation des émissions de gaz à effet de serre, s'assurer que les parties gouvernementales et non gouvernementales dans le pays s'acquittent des engagements pris au titre de la Convention et de son Protocole, établir les études et rapports nécessaires à ce sujet, participer à l'élaboration des rapports périodiques nationaux, proposer une stratégie relative aux mécanismes du développement propre et participer aux activités locales, régionales et internationales en rapport avec les travaux de la Commission.

### **Commission permanente des situations d'urgence**

12. Cette Commission a été restructurée en vertu du décret du Conseil des ministres n° 14 de 2011 afin d'en élargir la portée et la composition. Elle a pour mission de procéder à des études et d'établir des plans et des procédures d'intervention en cas de catastrophe, d'élaborer les principes et les règles propres à assurer la rapidité des secours aux sinistrés, assurer la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de transport et de communication, élaborer des plans de sensibilisation et les diffuser par le biais des médias et prendre les décisions et mesures permettant de faire face aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux incendies, aux effondrements d'immeubles et autres catastrophes.

### **Commission qatarie pour l'alliance des civilisations**

13. La commission qatarie pour l'alliance des civilisations a été créée en vertu du décret du Conseil des ministres n° 8 de 2010 pour mettre en relief le rôle des civilisations dans la promotion du développement humain, le renforcement du dialogue, le règlement des différends, l'approfondissement des valeurs de tolérance, de solidarité et de paix entre tous les peuples du monde, ainsi que pour lutter contre le fanatisme et l'extrémisme. La Commission s'emploie donc à instaurer des liens étroits de coopération entre les races, les religions et les cultures.

### **Commission nationale de la sécurité routière**

14. L'État du Qatar accorde une grande importance à la sécurité des déplacements, qu'il considère comme étant l'un des piliers fondamentaux de la réalisation du développement humain durable, d'où la publication du décret du Conseil des ministres n° 33 de 2010 portant création de la Commission nationale de la sécurité routière par le Ministère de l'intérieur et les autres autorités compétentes du pays, avec pour mission de définir les politiques de la sécurité routière.

## **C. Faits nouveaux sur le plan des politiques et des stratégies**

### **1. Les droits de l'homme sous l'angle des stratégies et des plans de développement**

15. Depuis la présentation de son rapport initial, l'État du Qatar porte un intérêt croissant aux droits de l'homme et a pris de nombreuses mesures d'ordre législatif, administratif et autres en vue de donner effet à ces droits et de mettre en place les moyens de les consolider, de les développer et de les améliorer dans le cadre du développement social global. Cet intérêt a des sources nationales, au premier rang desquelles figurent la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030, la Stratégie nationale de développement 2011-2016, auxquelles s'ajoutent d'autres stratégies sectorielles. Ces références créent un environnement solide pour la réalisation des droits de l'homme inscrits dans les conventions et traités internationaux. La Vision nationale et les stratégies en question se présentent comme indiqué dans les paragraphes qui suivent:

#### *Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030*

16. Il s'agit en l'occurrence de faire en sorte qu'au cours de la période allant jusqu'à 2030 le Qatar devienne un pays avancé capable de réaliser le développement durable et de garantir la pérennité d'une vie digne pour son peuple au fil des générations. Cette vision s'articule autour d'axes importants touchant les principales questions relatives aux droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des droits des travailleurs étrangers, de la démarginalisation des femmes et des droits de l'enfant.

#### *Stratégie nationale de développement 2011-2016*

17. Cette stratégie a pour objet de réaliser la Vision nationale à l'horizon 2030 en élaborant les programmes et les plans stratégiques sectoriels nécessaires à cet effet. Elle repose sur quatre piliers fondamentaux, à savoir le développement humain, le développement social, le développement économique et le développement environnemental.

#### *Stratégie sectorielle du marché du travail 2011-2016*

18. Cette stratégie vise à garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et capable de réaliser les priorités du développement national.

#### *Stratégie générale de la famille, 2010*

19. Cette stratégie a pour objet l'autonomisation, la défense et la protection de la famille et de ses membres, selon les huit axes principaux suivants: réaffirmer l'identité arabo-islamique de la famille et consolider son statut dans la société; généraliser l'éducation au sein de la famille et éliminer l'analphabétisme; promouvoir la santé de la famille et améliorer le niveau des services de prévention et de traitement qui lui sont offerts; améliorer les conditions de vie de la famille: consolider les valeurs culturelles de la famille; développer les capacités scientifiques et techniques de la famille; élargir la

participation des membres de la famille à la prise de décisions; et protéger la famille de toutes les formes d'exploitation et de violence.

*Stratégie sectorielle de cohésion de la famille et de la démarginalisation des femmes, 2011-2016*

20. Il s'agit de l'une des quatre stratégies sectorielles constituant la stratégie de développement nationale et relevant du pilier relatif au développement social. La mise en œuvre de cette stratégie sectorielle, de même que son suivi, ont été confiés au Haut Conseil des affaires de la famille, en coordination avec les partenaires institutionnels. Cette stratégie comporte trois axes principaux, à savoir la cohésion de la famille, la protection de la famille et la démarginalisation des femmes.

*Stratégie nationale de la santé, 2011-2016*

21. Cette stratégie vise à introduire des changements dans le système de protection de la santé pour parvenir à une protection générale effective, d'un coût raisonnable par rapport au reste du monde et accessible à tous, en prenant en considération les besoins propres à différents groupes d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle couvre 35 projets.

*Stratégie nationale des soins de santé primaires, 2013-2018*

22. Cette stratégie vise à contrer et traiter les problèmes de santé prévisibles en réalisant les huit objectifs suivants: renforcement de la santé, examens médicaux, soins d'urgence, maladies chroniques non contagieuses, soins à domicile, santé mentale, mères et leurs nouveau-nés, et enfants et adolescents.

*Stratégie de l'éducation et de la formation, 2011-2016*

23. Cette stratégie vise à mettre en place un système éducatif de niveau international qui pourvoie aux besoins des citoyens comme à ceux de la société qatarie, par des problèmes d'enseignement et de formation adaptés aux besoins présents et futurs du marché du travail ainsi que des possibilités d'éducation et de formation de grande qualité correspondant aux aspirations et aux capacités de chaque individu et des programmes d'éducation continue tout au long de la vie ouverts à tous. La stratégie vise également à mettre en place un réseau national d'éducation formelle et non formelle qui confère aux enfants et aux jeunes qataris les compétences nécessaires et une motivation suffisante pour participer à l'édification et aux progrès de leur société, par les moyens suivants: consolidation des valeurs et traditions de la société qatarie et préservation de son patrimoine, promotion de la créativité et de l'esprit d'innovation des nouvelles générations et développement de leurs capacités, développement de l'esprit d'appartenance et de citoyenneté et participation à un large éventail d'activités culturelles et sportives. La stratégie vise également à créer des institutions éducatives modernes et indépendantes, gérées de manière compétente et autonome, conformément à des orientations centrales et moyennant des obligations redditionnelles, avec un système efficace de financement de la recherche fondé sur le principe du partenariat entre le secteur public et le secteur privé et en coopération avec les institutions nationales spécialisées et les centres de recherche internationaux réputés, et aptes à se définir un rôle international effectif dans le domaine des activités culturelles et intellectuelles et la recherche scientifique.

## **2. Plan national de lutte contre la traite des êtres humains**

24. Ce plan a pour objet d'empêcher la traite des êtres humains et de défendre, protéger et aider les victimes de ce phénomène, par la coopération nationale, régionale et internationale et par la formation et le renforcement des capacités des agents intervenant dans les domaines de l'emploi et de l'application des lois.



*Plan stratégique de la Commission nationale des droits de l'homme, 2011-2014*

25. Ce plan a pour objet de renforcer et de diffuser la culture des droits de l'homme dans le pays, par des activités de sensibilisation et de formation aux droits de l'homme à l'intention de différentes catégories de la population, de fournir des services et une assistance aux victimes, de renforcer la coopération interarabe, régionale et internationale dans le domaine des droits de l'homme, de renforcer les capacités des institutions de la société civile, d'encourager l'État à adhérer aux conventions internationales et à renforcer sa législation et de promouvoir, développer et moderniser l'éducation aux droits de l'homme.

*Stratégie nationale de la sécurité routière 2013-2022*

26. Cette stratégie a été inaugurée au Qatar afin de réduire le nombre des victimes d'accidents de la circulation ainsi que le nombre des décès résultant de ces accidents chaque année. Elle vise également à réduire le nombre des personnes gravement blessées dans ces accidents, en tant qu'étape vers la réalisation de la vision à long terme du Qatar concernant la sécurité routière<sup>1</sup>.

## D. Faits nouveaux en matière de sensibilisation

27. Dans le cadre des efforts faits par le Qatar pour diffuser et renforcer la culture des droits de l'homme, le Haut Conseil à l'éducation s'emploie à renforcer cette culture par un certain nombre d'initiatives dont on peut citer les suivantes:

- Création de groupes des droits de l'homme dans les institutions éducatives et formation des enseignants à la diffusion de cette culture;
- Désignation d'une journée des droits de l'homme dans les écoles et création d'un concours sur les droits de l'enfant intitulé «Connais tes droits!», en coordination avec la Commission nationale des droits de l'homme;
- Préparation d'un ensemble de documents d'orientation sur l'intégration des droits de l'homme aux programmes d'enseignement.

28. Dans le cadre des efforts de formation des responsables de l'application des lois dans le domaine des droits de l'homme, le Ministère de l'intérieur a organisé au cours des trois dernières années (2010-2012) une série d'ateliers thématiques et spécialisés dans les sujets relatifs aux droits de l'homme et a préparé des kits de formation à l'intention des services du Ministère. Un rôle moteur de soutien à la formation aux droits de l'homme est également joué par l'Institut de formation de la police, qui organise des stages spécialisés.

29. Dans le même ordre d'idée, le Centre d'études juridiques et judiciaires du Ministère de la justice enseigne les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le cadre de tous les stages obligatoires organisés à l'intention des juges, des procureurs, des juristes et des avocats. Le Centre organise également des ateliers de formation des militaires et des civils ainsi que des responsables de l'application des lois sur les questions relatives à l'application des principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

<sup>1</sup> تركز الاستراتيجية على رؤية عامة ومشتركة بين الجهات المعنية حيث إنها تمثل إطار عمل لتحديد الالتزامات المطلوبة ومرجعاً لتنفيذ مبادرات السلامة المرورية ذات الأولوية القصوى والأكثر فاعلية. وتعد هذه الاستراتيجية مكملة لغيرها من الاستراتيجيات القائمة في دولة قطر كاستراتيجية المخطط الشمولي، والنقل المستدام، وإدارة الطلب على النقل. وتشمل الاستراتيجية على خطة عمل للسلامة المرورية الوطنية في قطر 2013-2017 تقوم بتنفيذها 13 جهة مختلفة بالدولة، بهدف رفع أداء السلامة المرورية في قطر كي تكون من بين الأفضل في العالم وجعل طرقها هي الأكثر أماناً على مستوى العالم. وسيحقق ذلك من خلال برنامج طموح لنشاط ومشاريع تنفذ على مدار الخمسة أعوام المقبلة.

30. Dans le droit fil des efforts faits par l'État pour le renforcement et la protection des droits des travailleurs étrangers, le Ministère du travail et des affaires sociales a créé une équipe de conseillers d'orientation chargée des missions suivantes:

- Apprendre aux travailleurs à connaître les droits et les devoirs que leur confère la loi;
- Initier les travailleurs aux dispositions du Code du travail et à ses décrets d'application;
- Faire connaître les conditions exigées en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans le cadre de visites de lieux de travail dans les secteurs de la construction, de l'administration et de l'habitat;
- Instaurer des passerelles de communication et renforcer la confiance entre les travailleurs et le Ministère du travail;
- Donner des avis sur les contrats de travail et répondre à toute demande d'éclaircissement;
- Régler les problèmes en suspens entre les travailleurs et les employeurs;
- Distribuer des brochures, des bulletins et d'autres publications de sensibilisation des travailleurs à leurs droits et leurs devoirs ainsi qu'aux exigences de l'hygiène et de la sécurité au travail;

31. La Commission nationale des droits de l'homme fait un intense travail de diffusion de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, notamment celle de la Conférence sur la protection des journalistes et les ateliers et recommandations qui en sont issus et le prix du martyr Ali Algaber. En outre, la Commission a établi des guides pédagogiques de l'intégration des concepts relatifs aux droits de l'homme dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif. Elle a également élaboré un programme intitulé «J'ai droit en tant qu'enfant» et l'a mis en œuvre dans un certain nombre d'établissements scolaires indépendants et privés.

32. S'agissant des efforts de sensibilisation à la protection de l'enfant et de la femme, l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant a poursuivi ses efforts de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, par la diffusion de la culture des droits des femmes et de l'égalité des chances dans le cadre d'un certain nombre de programmes dont on peut citer les suivants:

- Élaboration, publication et diffusion de brochures et autres publications relatives au renforcement de la culture de la protection des droits de la femme;
- Organisation de séminaires et d'ateliers et lancement de campagnes de lutte contre la violence faite aux femmes et de sensibilisation des femmes et de la société à la nécessité de lutter contre les pratiques déviantes et d'améliorer les règles juridiques et pénales de manière à assurer aux femmes une protection générale intégrée.

33. Poursuivant l'action de l'État en matière de lutte contre la traite des êtres humains, l'Agence qatarie spécialisée dans ce domaine a entrepris les actions suivantes:

- Lancement de campagnes de sensibilisation et d'information sur le crime de traite des êtres humains et ses effets sur la société à l'intention des écoliers, des cadres administratifs, des enseignants, des travailleurs domestiques et des travailleurs étrangers;
- Organisation, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'ateliers destinés à un certain nombre de responsables de l'application des lois à propos de la sensibilisation des entités qui s'emploient à circonscrire le

problème de la traite des êtres humains, des moyens de lutter contre ce phénomène et des moyens d'identifier et de protéger les personnes qui en sont victimes;

- Création du «Dispensaire juridique et social», programme d'éducation et de formation exécuté par l'Agence, en coordination et coopération avec les universités et les institutions concernées par la lutte contre la traite des êtres humains, et ce, par la formation au bénévolat des étudiants et des chercheurs.

## **E. Faits nouveaux en matière de coopération internationale**

34. L'État du Qatar attache une grande importance à la coopération internationale et a mobilisé en sa faveur ses ressources humaines et financières. Il est aujourd'hui partie de 328 organisations ou instances régionales et internationales, auxquelles il convient d'ajouter 90 missions diplomatiques du Qatar présentes dans toutes les régions du monde pour assurer une coordination fructueuse en faveur de la réalisation des objectifs de la coopération internationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

35. Sur cette base, l'État du Qatar a entrepris de fournir un appui aux pays en développement dans différentes régions du monde, le montant de son assistance, de son aide humanitaire et de son aide au développement (gouvernementale et non gouvernementale) pour les deux années 2011 et 2012 se montant à 3 001 764 025 riyals qataris répartis sur 100 pays de toutes les régions du monde, en particulier les pays les moins avancés, afin qu'ils puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, ce montant représentant 0,43 % du produit intérieur brut du Qatar pour l'année 2012.

36. La contribution du Qatar ne se limite pas à l'assistance humanitaire et l'aide au développement puisqu'elle comprend aussi les initiatives humanitaires et de développement que le Qatar propose au plan international, dont on peut citer les suivantes:

- L'initiative «Hope For», présentée en juin 2010 à New York et axée sur l'amélioration de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation des méthodes de défense civiles et militaires face aux catastrophes naturelles;
- L'initiative «Les terres arides et l'éducation par-dessus tout» pour les années 2010 et 2011, qui procède de la conviction du Qatar qu'il est important et nécessaire de relever les défis humanitaires et environnementaux et de proposer des solutions durables à ces défis;
- L'initiative «Protection de l'éducation dans les zones de conflit et d'insécurité» (précédemment fondation de l'éducation pour tous), lancée en 2008, en tant qu'initiative internationale axée sur la protection, le soutien et le renforcement du droit à l'éducation dans les zones touchées ou menacées par des différends, des conflits ou des guerres;
- L'initiative «Al Fakhoura» lancée depuis 2009 pour la protection des élèves et des écoles dans les zones de conflit partout dans le monde mais plus spécialement à Gaza;
- L'initiative mondiale «Apprends à un enfant», visant à réduire le nombre des enfants privés de leur droit à l'éducation dans toutes les régions du monde pour cause de conflit, de guerre ou de catastrophe naturelle, ainsi que les enfants qui vivent dans les quartiers pauvres des villes et les zones rurales reculées et les groupes qui risquent d'avoir des difficultés particulières à s'éduquer, notamment les filles, les handicapés et les membres de minorités;

- Création en Mauritanie du «Fonds qatario-mauritanien pour le développement social» dont les programmes couvrent notamment l’alphabétisation, celle des enfants en particulier, ainsi que l’enseignement, la formation et la création de mécanismes de microfinancement pour leur venir en aide;
- Création du Fonds qatari pour le développement dont l’objectif est d’aider les pays à moderniser leur économie et exécuter des programmes de développement.

37. S’agissant des relations bilatérales et de la solidarité internationale, une conférence des donateurs sur le développement et l’investissement dans les Comores s’est tenue à Doha en mars 2010, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l’ONU, et le Qatar s’est engagé à verser une contribution de 73 millions de riyals qataris après le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010, dans le cadre d’un fonds pour la reconstruction d’Haïti créé à cet effet. Dans le même ordre d’idée, le Qatar a fait un don au Japon après le tsunami qui a frappé ce pays et un fonds de l’amitié qatari a été créé en coopération avec le Gouvernement japonais en vue de contribuer à la reconstruction des zones sinistrées.

38. Le Qatar a poursuivi son appui aux organisations internationales et aux organismes des Nations Unies, sachant que le Qatar apporte tous les ans un soutien aux ressources de base de l’UNICEF se montant à 100 000 dollars des États-Unis.

### **III. Application des recommandations acceptées par le Qatar**

#### **A. Adhésion aux instruments internationaux**

39. La volonté politique au Qatar va manifestement dans le sens de l’adhésion à nombre d’accords internationaux en raison de leur importance pour la promotion et la protection des droits de l’homme. Dans le cadre du renforcement et du raffermissement de la structure législative relative aux droits de l’homme, l’État du Qatar a ratifié de nombreux instruments internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l’homme ou y a adhéré au cours des dernières années. L’adhésion du Qatar à plusieurs instruments en un laps de temps assez court a fait peser des pressions et une lourde charge sur les organes législatifs compétents. Une commission a été créée pour examiner la question de l’adhésion du Qatar au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

#### **B. Renforcement de la coopération internationale**

40. La volonté du Qatar de participer et de contribuer efficacement aux efforts internationaux visant à renforcer et protéger les droits de l’homme découle des principes énoncés dans la Constitution du pays, au premier rang desquels figure l’engagement de respecter les chartes et traités internationaux et d’appliquer tous les instruments internationaux auxquels l’État est partie, la Constitution précisant en outre que la politique étrangère du Qatar est guidée par les principes du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, du respect des droits de l’homme, du refus de la violence et du recours à la force, de l’incitation au règlement des différends par des voies pacifiques et de la coopération avec l’ONU. À cet égard, l’État du Qatar a pris depuis février 2010 un certain nombre de mesures effectives en vue d’appliquer les recommandations du Groupe de travail aux niveaux tant national qu’international pour la promotion des droits de l’homme, conformément à son souci constant d’améliorer la situation des droits de l’homme sur son territoire et de renforcer la coopération constructive avec les procédures spéciales pertinentes, ce que confirme l’acceptation par le Qatar, de la recommandation lui demandant d’adresser une invitation ouverte et permanente aux détenteurs de mandat au

titre des procédures spéciales. Le Qatar a donc accueilli le Rapporteur spécial sur la question des droits des migrants en novembre 2013. Il se félicite de la visite au Qatar de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats prévue pour le mois de janvier 2014. Le Qatar a en outre accueilli de nombreuses organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme, notamment l'organisation Human Rights Watch, qui a visité le Qatar en 2012, Amnesty International, qui a séjourné au Qatar en 2013 et l'Union syndicale mondiale, qui a également visité le Qatar en 2013. Le Qatar a par ailleurs accueilli les consultations des titulaires de mandat organisées par l'expert indépendant sur la question des effets de la dette extérieure en janvier-février 2011.

41. Le Qatar a poursuivi sa politique d'ouverture consacrée aux questions du développement, de la démocratie, des droits de l'homme et du renforcement de la culture de la paix. Ainsi, le Qatar accueille tous les ans le Forum de Doha, la Conférence sur le dialogue des religions et le Forum États-Unis-Monde musulman. Le Qatar a également accueilli en 2011 le quatrième Forum des Nations Unies pour l'alliance des civilisations. De nombreuses conférences tenues au Qatar portaient également sur le commerce mondial, le soutien à l'approche de l'aide au commerce, le Forum du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, la Conférence sur le climat mondial, la réunion de la CNUCED et autres conférences mondiales visant à mettre en relief l'importance de développement des pays, et plus particulièrement celui des pays du Sud.

42. À cet égard, le Qatar mène de nombreuses actions de soutien au développement en apportant aide et assistance à de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, dans un cadre bilatéral ou par des voies multilatérales, qui constituent une part importante du programme d'aide extérieure du Qatar<sup>2</sup>. Le Qatar a pris un certain nombre d'initiatives en matière de soutien à la paix et la stabilité dans ces régions dont, à titre d'exemples, les efforts en faveur de l'instauration de la paix au Darfour qui ont abouti à la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, suivi par un programme d'aide humanitaire au retour et au rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés. Le Qatar a également organisé, en collaboration avec l'ONU et d'autres organisations internationales spécialisées, un certain nombre de conférences de donateurs, notamment en faveur du Niger, frappé par la sécheresse, du développement et de l'investissement dans les Comores et du Darfour. Les organisations humanitaires qataries jouent un rôle important dans l'aide au développement des pays du Sud dans le cadre de partenariats avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales et par une coopération avec les organisations internationales dans ce domaine.

43. Le Qatar s'est engagé à présenter tous ses rapports et observations aux comités créés en vertu de traités internationaux et régionaux<sup>3</sup>. Il s'emploie à appliquer les recommandations des différents comités de surveillance, notamment en reformulant ses réserves à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, par le retrait de ses réserves aux articles 21 et 22 et en reformulant sa réserve générale à la Convention pour la relier aux articles 1 et 16.

44. S'agissant de sa coopération avec le secrétariat du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Qatar a poursuivi son soutien au Centre d'information et de documentation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme pour l'Asie occidentale et la région arabe.

<sup>2</sup> انظر الجزء (هاء) التطورات في مجال التعاون الدولي- الفقرات (33-37)، صفحة 9-10 من التقرير.  
<sup>3</sup> حيث ناقشت الدولة تقريرها السادس عشر أمام لجنة القضاء على كافة أشكال التمييز العنصري في شباط/فبراير - آذار/مارس 2012 وناقشت تقريرها الدوري الثاني أمام لجنة مناهضة التعذيب في تشرين الثاني/نوفمبر 2012. كما قامت الدولة بتقديم تقريرها الأولي لكل من اللجنة المعنية بحقوق الأشخاص ذوي الإعاقة واللجنة المعنية بالقضاء على كافة أشكال التمييز ضد المرأة والمقرر مناقشته في شباط/فبراير 2014. وعلى المستوى الإقليمي، ناقشت الدولة تقريرها الأولي بشأن الحقوق والحريات المنصوص عليها في الميثاق العربي لحقوق الإنسان أمام اللجنة العربية لحقوق الإنسان في حزيران/يونيه 2013.

45. Dans le cadre du partage des compétences avec les pays qui s'intéressent à la lutte contre la corruption, il a été fait mention plus haut de la création de l'Office du contrôle administratif et de la transparence lorsqu'il a été question des faits nouveaux d'ordre institutionnel<sup>4</sup>. Il y a lieu de mentionner ici le fait que le Procureur général du Qatar a été choisi pour occuper le poste d'avocat spécial de l'ONU chargé de la question de la restitution des biens volés aux pays du Printemps arabe.

46. En ce qui concerne l'élargissement du champ d'intervention de l'organisation Reach Out to Asia (ROTA), cette organisation planifie actuellement l'extension de ses activités d'ici au début de 2014 aux cinq pays suivants: Tunisie, Égypte, Territoire palestinien occupé (Cisjordanie), Yémen et Myanmar. Il convient de rappeler que cette organisation a été créée en 2005 sous l'égide de l'Organisation qatarie pour l'éducation, la science et le développement social. Son action porte sur deux programmes principaux, à savoir Rota Qatar, dont les activités se situent au Qatar, et un programme couvrant l'Asie et le Moyen-Orient. Rota a à son actif de nombreuses réalisations en matière de collecte de dons et d'assistance dans un certain nombre de pays ou régions touchés par les catastrophes naturelles ou en phases de reconstruction, notamment pour l'équipement des établissements scolaires, la création de possibilités éducatives et l'organisation de campagnes visant à encourager les écoliers qataris à verser des dons à des enfants d'autres pays.

47. S'agissant de la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'éducation des enfants handicapés, le Qatar a pris les mesures et initiatives suivantes:

- Signature d'un protocole d'accord entre le Haut Conseil de l'éducation, le Haut Conseil de la santé et le Ministère du travail et des affaires sociales en vue de pourvoir aux besoins des enfants handicapés. Les résultats les plus importants de la mise en œuvre de ce mémorandum d'accord sont les suivants:
  - Élaboration du programme d'insertion académique des enfants handicapés;
  - Diffusion de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les écoles;
  - Coordination avec l'Université du Qatar pour la création d'un diplôme d'éducation spécialisée et d'un autre diplôme sur la prime enfance.

## C. Mesures, stratégies et politiques de promotion et de protection des droits de l'homme

### Égalité entre les sexes

48. La Constitution qatarie réaffirme l'égalité de tous, en droits et en devoirs, devant la loi, sans considération de sexe, garantissant ainsi la protection de la femme contre toute forme de discrimination et lui conférant des chances égales d'accroître ses capacités, de protéger et renforcer ses droits et de participer positivement au développement de la société. Le principe de non-discrimination est érigé en principe général et obligatoire dans la Constitution, dont l'article 34 dispose que «les citoyens sont égaux en droits et en devoirs devant la loi», s'adressant ainsi à tous les membres de la société qatarie, hommes, femmes et enfants sans distinction de sexe, inclus dans le terme générique de «citoyens». L'égalité et la non-discrimination sont également posées sur le plan des droits et des devoirs. Les lois nationales adoptées au cours des quelques dernières années, en particulier après la publication de la Constitution permanente en 2004, accordent de l'importance au renforcement des droits des femmes, à l'élimination des différentes formes de discrimination entre elles et les hommes et à la concrétisation des principes de l'égalité

<sup>4</sup> انظر الجزء (ثانياً) التطورات في مجال تعزيز وحماية حقوق الإنسان - فقرة (9) صفحة (5) من التقرير

entre les sexes dans différents domaines. Les textes de toutes les lois qataries adoptent des formulations génériques dans la définition des droits et des obligations des personnes visées par leurs dispositions, ce qui ne laisse aucune place à la discrimination entre les femmes et les hommes, en ce sens que toute disposition visant les hommes vise aussi et dans le même temps les femmes sauf disposition contraire expresse. On trouvera ci-après des exemples de textes qui sont venus abroger ou modifier des dispositions législatives discriminatoires à l'égard des femmes:

- La loi n° 19 de 2008 établit l'égalité entre l'homme et la femme en matière de «prix du sang» pour homicide involontaire, alors qu'auparavant ce «prix» était de moitié inférieur lorsque la victime était une femme;
- La loi n° 8 de 2009, relative à la gestion des ressources humaines, a supprimé l'exclusion des femmes du bénéfice de l'allocation logement jusque là réservée aux hommes;
- La loi n° 5 de 2009 portant modification de la loi n° 14 de 1993 sur les passeports a abrogé la condition d'obtention préalable de l'accord du tuteur pour la délivrance d'un passeport personnel à la femme, cette condition étant toutefois maintenue en cas d'incapacité partielle ou totale de l'intéressée;
- La loi n° 2 de 2007 sur le régime d'aide au logement a supprimé l'exclusivité accordée aux hommes quant au bénéfice de ce régime et établi l'égalité entre les deux sexes à cet égard. Le décret du Conseil des ministres n° 17 de 2007, relatif aux priorités et conditions d'accès au régime d'aide au logement, accorde le bénéfice de ce régime à tous les citoyens célibataires, hommes ou femmes, ayant plus ou moins de 35 ans mais qui sont soutien de famille d'une personne à leur charge, alors que le bénéfice de ce régime était dans ce cas réservé aux hommes;
- Le décret loi n° 19 de 2007 portant Code de la route instaure l'égalité entre l'homme et la femme pour ce qui est des conditions d'obtention du permis de conduire.

#### **Promotion de la femme et renforcement de son rôle dans la société**

49. De par sa volonté de réaliser le développement social, l'État du Qatar s'emploie à protéger la solidité et la cohésion de la famille et à lui procurer un soutien et une protection sociale. L'expérience qatarie en matière de promotion de la femme se caractérise par une approche globale de cette question procédant de la profonde conviction que le fait de séparer les questions relatives aux femmes de celles de la famille et de la société va à l'encontre du but recherché. La femme est un membre de la famille et l'amélioration de sa situation suppose l'amélioration de celle de tous les autres membres, sur les plans de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la culture. La promotion de la femme est également liée à la promotion des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'économie et tous les plans de développement de ces secteurs comportent des objectifs expressément liés à l'amélioration des services fournis aux femmes et leur participation à la vie de ces secteurs à tous les niveaux. La Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030 réaffirme la nécessité de renforcer les capacités des femmes et de leur donner les moyens de participer à la vie économique et politique, notamment au niveau de la prise des décisions. La politique du Qatar en matière de population comporte un objectif spécifiquement consacré à la démarginalisation des femmes et au renforcement des valeurs de justice et d'équité entre les sexes, les plans de mise en œuvre de cette politique prévoyant des programmes concrets de réalisation de cet objectif.

50. La création du Haut Conseil des affaires de la famille a constitué un changement qualitatif important dans l'attention portée à la famille en général et à la femme en particulier. Avant la création de cet organe, les questions relatives aux femmes étaient traitées dans un cadre traditionnel mettant exclusivement l'accent sur les notions de «soins

et protection», alors que ce sont désormais les notions de «démarginalisation et participation» qui priment désormais dans le débat sur les questions relatives aux femmes au sein de la société qatarie. Le Haut Conseil a également joué un rôle fondamentale dans l'actualisation des lois relatives aux femmes, comme en témoignent les exemples suivants: participation à l'élaboration d'un code de la famille, définition de l'âge minimum du mariage, définition d'une politique en matière d'examen médicaux pré-nuptiaux, la définition à 13 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles de l'âge jusqu'auquel la mère demeure responsable de l'éducation de ses enfants, la participation à l'élaboration de la loi sur le logement et l'instauration du droit de la femme à bénéficier de l'allocation logement et la définition des conditions d'accès des femmes au bénéfice du régime d'aide au logement des nécessiteux. Le Haut Conseil a en outre adopté une approche axée sur les droits à l'égard des questions relatives aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Il a contribué à la sensibilisation juridique aux questions relatives aux femmes en organisation de nombreux stages de formation, ateliers, réunions-débats et séminaires et a participé au développement de la recherche scientifique sur les questions relatives aux femmes par l'élaboration et la publication d'études et de travaux de recherche<sup>5</sup>.

### **Garantie des droits civils et politiques des femmes**

51. La Constitution qatarie instaure l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la participation à la vie politique, s'agissant en particulier du droit de vote et du droit de se présenter à toutes les élections et référendums, de participer à l'élaboration des politiques, d'occuper des fonctions publiques à tous les niveaux et d'être membre des organisations et associations concernées par la vie publique et politique du pays. Le chemin parcouru ces dernières années montre clairement qu'il existe une volonté politique de soutien à la démarginalisation des femmes et au renforcement de leur participation à la prise des décisions gouvernementales, comme le prouve concrètement la nomination de plusieurs femmes à des postes de ce niveau, dont la nomination pour la première fois d'une femme Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2003-2009) et d'une Ministre de la santé (2008-2009). Des femmes qataries occupent actuellement des postes dirigeants de haut rang, notamment celui de Présidente de l'Organisation qatarie pour l'éducation, la science et le développement social, de Présidente du Haut Conseil des affaires de la famille, de Présidente du conseil d'administration de l'Office des musées du Qatar, de Vice-Présidente du Haut Conseil de la santé, de Vice-Présidente du Haut Conseil de l'éducation, de Présidente de l'Université du Qatar et de ministre des communications et des technologies de l'information. De nombreuses femmes siègent en outre dans des conseils d'administration, des hauts conseils et des institutions et organismes gouvernementaux où sont membres des commissions permanentes qui établissent les politiques et stratégies, telles que la Commission permanente de la population, et de commissions provisoires chargées d'établir différentes stratégies. Les femmes qataries participent en outre à l'élaboration et à l'application des politiques gouvernementales et leur participation a été renforcée par la nomination de femmes à de nombreux postes diplomatiques. Depuis les élections à la première session du Conseil municipal central (1999) et jusqu'aux élections de 2011, les femmes qataries ont participé activement au scrutin, en tant qu'électrices et en tant que candidates. On a en outre constaté ces derniers temps l'entrée de femmes dans les conseils d'administration de sociétés anonymes, certaines ayant même présidé ces conseils. Dans un domaine connexe, on a constaté une participation féminine aux élections au conseil d'administration de la Chambre de

<sup>5</sup> يمكن الإشارة إلى الدراسات والبحوث أدناه التي أجراها المجلس الأعلى لشؤون الأسرة على سبيل المثال لا الحصر: دراسة العنف ضد المرأة في المجتمع القطري، دراسة معوقات وصول المرأة للمناصب القيادية، دراسة المرأة القطرية والإنترنت، دراسة المرأة القطرية والإعلام، دراسة العنف د المتزوجات (حالة قطر).



commerce et d'industrie du Qatar, où la liste des candidats comportait pour la première fois les noms de quatre femmes d'affaires.

52. La loi sur la gestion des ressources humaines comporte des dispositions concernant les femmes et portant sur le congé de maternité et le droit à deux heures par jour pour allaiter un nourrisson pendant une année à compter de la fin du congé de maternité, l'heure de l'allaitement étant fixée par l'intéressée (art. 109). La loi accorde aussi à l'employée qatarie le droit à un congé pour s'occuper d'un enfant handicapé âgé de moins de 6 ans, et ce, à deux reprises, pendant une durée maximale de trois ans chaque fois, sur l'ensemble de sa carrière. Sous réserve des nécessités de l'intérêt général, la loi autorise le Président du Conseil des ministres, dans les situations qu'il juge appropriées, à accorder à l'employée qatarie un congé pour s'occuper de ses enfants. En tout état de cause, ce congé est rémunéré à taux plein pendant les trois premières années et à taux réduit de moitié par la suite (art. 110). La loi accorde en outre à l'employée musulmane dont l'époux décède un congé de veuvage légal rémunéré à taux plein pendant quatre mois et dix jours à compter de la date du décès de l'époux ou jusqu'à la date de son accouchement si elle était enceinte, la durée de ce congé n'étant pas déduite de celle des autres congés auxquels elle a droit (art. 113).

53. La loi n° 14 de 2004 portant Code du travail prévoit dans le chapitre IX de celui-ci (art. 93 à 98) que la femme qui travaille perçoit un salaire équivalent à celui de l'homme lorsqu'elle effectue les mêmes tâches, et elle bénéficie des mêmes possibilités de formation et de promotion. La loi prévoit aussi à son intention le droit au congé de maternité et à une heure par jour pendant un an pour allaiter un nourrisson, l'interdiction de mettre fin à son engagement pour cause de mariage ou de congé de maternité, ainsi que l'interdiction de toute menace de licenciement pendant ce congé.

54. La loi n° 10 de 2003 sur le pouvoir judiciaire n'introduit aucune discrimination entre l'homme et la femme pour ce qui est d'occuper des fonctions judiciaires et, par un décret de l'Émir en date de juin 2010, une femme a été nommée juge au Tribunal de première instance, nomination qui a été précédée en mars de la même année de la nomination d'une femme assistante judiciaire.

55. En outre, le Ministère de l'intérieur a créé, sur décret du Ministre d'État à l'intérieur n° 31 de 2010, une Commission des affaires féminines chargée d'assurer le suivi de la situation des femmes au sein dudit ministère et d'appliquer les politiques publiques y relatives, d'étudier les questions intéressant les femmes, d'instaurer une coordination avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030, de représenter le Ministère de l'intérieur aux conférences et autres manifestations, de participer à l'élaboration des stratégies relatives à la situation des femmes au sein du Ministère et d'assurer le dialogue et la communication avec les institutions qui s'occupent des questions relatives aux femmes.

### Renforcement du système de justice pour mineurs

56. Conformément à la loi n° 1 de 1994 relative aux mineurs, la Direction de la protection sociale fournit soins et protection aux enfants (aux mineurs) par l'entremise de sociologues et de psychologues spécialisés. Le Tribunal pour mineurs tient ses audiences à huis clos en présence du spécialiste de la situation, du tuteur du mineur ou de son avocat<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> تقدم إدارة الحماية الاجتماعية خدماتها من خلال الدور التالي:

- دار الملاحظة الاجتماعية: وهي دار حكومية تكلف من سلطة التحقيق برعاية الأحداث المنحرفين لحين تقديمهم إلى محكمة الأحداث؛
- دار التوجيه الاجتماعي: هي دار حكومية تختص بإيواء ورعاية الأحداث المعرضين للانحراف؛
- دار الإعداد الاجتماعي: هي دار حكومية تختص بإيواء ورعاية وتدريب وتأهيل الأحداث المنحرفين الذين تأمر محكمة الأحداث بحبسهم أو بإيداعهم بها.

Dans les affaires pénales, la présence d'un avocat auprès du mineur est indispensable et si l'adulte responsable du mineur n'a pas les moyens économiques de fournir à celui-ci un avocat, le Tribunal est habilité à lui en fournir un aux frais de l'État. Dans la plupart des cas, le juge n'ordonne la détention du mineur que dans des cas très circonscrits tels que les crimes d'enlèvement ou de viol, qui impliquent la violation des droits d'autres personnes victimes de l'acte commis par le mineur.

57. Il est permis de dire que la justice pour mineurs prévoit dans le jugement de ces derniers des services spécialisés dans ce domaine et des locaux équipés pour leur protection et leur détention séparément des détenus plus âgés. Le mineur ne peut faire l'objet d'une condamnation à la peine capitale et en cas de condamnation à une peine de prison, le mineur conserve son droit à une libération anticipée en fonction des résultats du suivi de sa conduite en détention, le régime des peines infligées aux mineurs étant assorti de mesures judiciaires susceptibles d'être modifiées, et le juge ne prononce une peine privative de liberté que dans un nombre très limité de cas et en veillant à ce que la peine soit exécutée à l'intérieur ou à proximité du milieu familial. La Direction de la protection sociale continue d'assurer le suivi des mineurs dont la peine a été assortie d'obligations précises fixées par le Tribunal pour mineurs, ce suivi pouvant être prolongé de plusieurs mois afin de s'assurer de la bonne conduite du mineur, et ce, en collaboration avec les autres organismes publics compétents (Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la culture, des arts et du patrimoine, Ministère des *awqafs* et des affaires islamiques et organisations caritatives)<sup>7</sup>.

58. Conformément à l'article 14 de la loi relative aux mineurs, les délinquants juvéniles sont placés dans des maisons de réadaptation sociale spécialisées dans la prise en charge et le suivi de ces personnes, les établissements en question devant présenter au Tribunal des rapports semestriels sur l'état et la conduite des mineurs afin que le Tribunal décide du sort approprié à lui réserver. La durée du placement ne peut dépasser dix ans en cas de crime ni cinq ans en cas de délit. Si le mineur souffre en outre d'un handicap, il est placé dans une institution appropriée en vue de sa réadaptation. Le mineur peut rester dans une maison de réadaptation sociale tant qu'il n'a pas atteint l'âge de 18 ans, âge au-delà duquel il doit être transféré dans une prison pour adultes.

59. S'agissant de la nécessité de séparer les mineurs des adultes, la loi n° 3 de 2009 relative à l'organisation des institutions pénitentiaires et correctionnelles pose l'obligation pour ces institutions de séparer les détenus âgés de moins de 18 ans des autres détenus et de réserver des espaces spéciaux aux premiers, et ce, en vertu de l'article 5 de la loi, tandis que l'article 24 classe les prisonniers en deux catégories comportant chacune plusieurs niveaux en fonction de l'âge. Les services spécialisés sont chargés d'assurer la protection et la sécurité physique et psychologique des condamnés et de leur fournir les services sanitaires, éducatifs et sociaux appropriés, en mettant en place des conditions propices à leur réadaptation et leur réinsertion sociales selon des modalités adaptées à leurs besoins et respectueuses de leur dignité d'êtres humains, de leur âge et de leur sexe. Ces services veillent aussi, en coopération et coordination avec les pays d'origine des condamnés ou leur pays de résidence permanente, à assurer leur retour en toute sécurité. Il convient de préciser

<sup>7</sup> ويمكن الإشارة هنا إلى المادة (8) من القانون رقم (1) لسنة 1994 بشأن الأحداث والتي تنص إلى أنه إذا ارتكب الحدث جناية أو جنحة، فلا يجوز الحكم عليه بالعقوبات أو التدابير المقررة لتلك الجرائم، فيما عدا المصادرة أو إغلاق المحل، ويحكم عليه بأحد التدابير الآتية:

- (أ) التوبيخ؛
- (ب) التسليم؛
- (ج) الإلحاق بالتدريب المهني؛
- (د) الإلزام بواجبات معينة؛
- (هـ) الاختيار القضائي؛
- (و) الإيداع في إحدى الدور المخصصة للإعداد الاجتماعي؛
- (ز) الإيداع في مؤسسة صحية.

ici que l'Agence qatarie de protection de l'enfant et de la mère a organisé à l'intention des travailleurs du secteur de la sécurité (officiers et enquêteurs) de différents grades un certain nombre de stages de formation sur les compétences en matière de traitement des situations de maltraitance et de violence subies par des enfants ou des femmes.

### **Renforcement de la famille**

60. Dans le cadre de la poursuite des efforts faits par l'État pour consolider la famille et toutes les valeurs sociales qui s'y rattachent, le Qatar a pris, depuis la création du Haut Conseil aux affaires de la famille en vertu du décret de l'Émir n° 53 de 1998, nombre de mesures et d'initiatives reflétant la prise de conscience précoce des pouvoirs publics quant à la nécessité de doter le pays d'une organisation nationale de haut rang qui s'occupe de la famille, de ses besoins et de ses aspirations. Cette approche a été renforcée par la publication du décret de l'Émir n° 15 de 2009 relatif à l'organisation du Haut Conseil des affaires de la famille, conformément à la vision globale du développement dite «Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030», en stipulant que ce Haut Conseil relèverait de Son Altesse l'Émir. La mission du Haut Conseil en tant qu'organe de haut rang spécialisé dans toutes les questions qui ont trait à la famille consiste à renforcer le statut de la famille et son rôle dans la société, à la promouvoir ainsi que ses membres et à préserver une famille solide, unie, soucieuse du bien-être de ses enfants et respectueuse des valeurs morales et religieuses et de ses grands idéaux. À cette fin, il dispose de toutes les attributions et compétences nécessaires, consistant notamment à: établir les stratégies, politiques et programmes propres à améliorer la qualité de la vie de la famille et de ses membres; garantir leur sécurité sociale et leur stabilité; réaliser les objectifs prescrits dans les conventions internationales en matière familiale; assurer le suivi de tous les efforts axés sur l'application des conventions internationales concernant la famille et les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées auxquelles le Qatar est devenu partie; donner des avis sur les accords conclus dans le domaine de la protection de la famille et de ses membres; renforcer les capacités des femmes et leur donner les moyens de participer à la vie économique et politique s'agissant en particulier de la prise des décisions; multiplier les possibilités d'emploi offertes aux femmes qataries et leur fournir un appui professionnel; proposer des projets de mécanismes législatifs en rapport avec la famille et ses membres; coopérer avec les institutions et organisations internationales et régionales concernées par la famille et ses membres; représenter le Qatar aux travaux des conférences et commissions internationales et régionales consacrées aux affaires de la famille, des enfants, des femmes et des personnes handicapées; organiser des conférences colloques et débats et procéder à des études sur des sujets intéressant la famille. Le Haut Conseil accorde une grande importance à la coordination et la coopération avec l'ensemble des mécanismes gouvernementaux ainsi qu'au soutien et à l'aide aux organisations de la société civile et il porte un intérêt tout particulier au volontariat, à la promotion de la participation du secteur privé et à la contribution effective des groupes bénéficiaires, à savoir les familles, les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

61. Dans le cadre de la suite donnée aux obligations contractées par le Qatar au titre des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, le Haut Conseil des affaires de la famille a pris de nombreuses mesures entrant dans ce cadre, en créant depuis la présentation du rapport initial un certain nombre d'organismes qui s'occupent de la famille, des enfants, des femmes, des handicapés et des personnes âgées et en menant à bien un certain nombre d'activités et de programmes, dont on peut citer à titre d'exemples non exhaustifs les activités suivantes:

- Organisation par le Haut Conseil d'un programme annuel qui réunit des experts et des responsables des questions relatives à la famille pour étudier une question et un problème que la famille qatarie doit résoudre. La première réunion organisée dans ce cadre s'est tenue en avril 2011 et avait pour thème «Limiter le phénomène du

divorce au Qatar: les politiques proposées». La deuxième réunion d'experts avait pour thème «La réalité des services de conseil aux familles au Qatar: Défis et perspectives» et s'est tenue en avril 2012. La troisième s'est tenue en avril 2013 et avait pour thème «Établir le bon équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales de la femme»;

- Célébration le 15 avril de chaque année de la Journée de la famille, sur décision du Conseil des ministres à sa première session ordinaire le 5 janvier 2011. À cette occasion, de nombreuses réunions et colloques scientifiques sont organisés pour débattre de questions relatives à la famille, aux services de conseil aux familles et aux manifestations sociales en rapport avec la famille;
- Établissement d'un «Guide des indicateurs de la base de données sur la famille» pour l'année 2009, dont l'objet est de fournir aux utilisateurs de données et aux décideurs et responsables des politiques une référence statistique scientifique leur permettant de saisir l'importance de tel ou tel indicateur et de connaître son champ d'application et les modalités de son utilisation dans les études et les travaux de recherche pour atteindre le but recherché en matière de suivi de l'évolution des catégories auxquelles ils s'intéressent;
- Établissement d'un guide des prestataires de services de protection sociale en vue de donner effet au rôle de la famille et à sa protection et permettre à ses membres de connaître les prestataires de ces services, ainsi que pour donner effet au rôle de ces derniers en braquant les projecteurs sur les services qu'ils fournissent et les activités qu'ils entreprennent;
- Le Haut Conseil aux affaires de la famille, en coopération avec le Ministère du travail et des affaires sociales, le Centre pour les services consultatifs aux familles, l'Agence qatarie pour la protection de la femme et de l'enfant (Aman), le Centre de réadaptation sociale (Al-Awin), l'Agence qatarie pour la protection des personnes âgées (Ihsan), le Centre Shaflah pour les enfants ayant des besoins spéciaux, et le Centre culturel pour l'enfance, a établi en 2013 un rapport intitulé «La famille vue par les institutions de protection sociale» à des fins de surveillance et de diagnostic de la réalité des familles en situation particulière, notamment celles qui comptent des personnes âgées, des adolescents ou des personnes handicapées, les familles à faible revenu, les personnes victimes de la dissolution des liens familiaux, les victimes de la violence intrafamiliale et autres catégories de personnes visées par les politiques de protection sociale, et ceux au regard de la réalité des services qui leur sont offerts. Le but est également de mettre en lumière la nécessité d'apporter des améliorations et de susciter l'adhésion aux politiques, d'améliorer les statistiques et les indicateurs pertinents afin de les adapter aux besoins de la définition des politiques et de la planification. Ce rapport s'adresse aux décideurs et aux planificateurs des programmes opérant dans les organismes gouvernementaux et les institutions de la société civile, les universités, les centres de recherche scientifique, les organisations régionales et internationales, les divers médias et toute personne concernée par la question dans la société.

62. En ce qui concerne les stratégies nationales, le pilier sociétal de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030 comporte les éléments suivants:

- **Une famille unie:** La vision nationale du Qatar à l'horizon 2030 est axé sur l'édification d'une société qui renforce la justice et l'égalité en concrétisant les principes de la Constitution permanente qui protègent les libertés publiques et privées, renforcent les valeurs morales et religieuses, ainsi que les traditions, les

coutumes et l'identité culturelle du pays, et garantit la sécurité et la stabilité ainsi que l'égalité des chances<sup>8</sup>;

- **Stratégie du secteur de la cohésion familiale et de la démarginalisation des femmes:** Cette stratégie, qui fait partie de la Stratégie nationale de développement du Qatar pour 2011-2016, définit huit principaux résultats escomptés en matière de développement tournant autour de trois axes couvrant la cohésion familiale, la protection sociale et la démarginalisation en tant qu'outil de concrétisation des objectifs de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030. Ces résultats escomptés seront obtenus par l'exécution de 12 projets interconnectés<sup>9</sup>.

### Renforcement et protection des droits de l'enfant

63. S'agissant de l'application des recommandations du Comité des droits de l'enfant figurant au paragraphe 65 du document CRC/C/QAT/CO/2, le Haut Conseil aux affaires de la famille est l'autorité supérieure chargée des questions relatives à la famille, dont la protection de l'enfance fait partie intégrante, pour tout ce qui est de la coordination des efforts faits en matière d'élaboration des politiques, initiatives et programmes relatifs aux droits de l'enfant, y compris le suivi des observations finales adoptées par le Comité des droits de l'enfant. En coopération avec les autorités publiques compétentes, le Haut Conseil s'emploie à inscrire les réponses à ces observations dans les stratégies et plans nationaux relatifs à l'enfance. Il diffuse en outre sur son site électronique le texte des rapports que le Qatar doit soumettre au Comité des droits de l'enfant et des observations que ce dernier formule à ce sujet afin de mieux les faire connaître et de les transmettre aux autorités compétentes en matière d'enfance au Qatar afin qu'elles appliquent ces recommandations dans le cadre de leurs programmes et plans d'activité annuels. En ce qui concerne le projet de loi sur l'enfant, la commission compétente a achevé l'examen de ce texte, et la procédure législative nécessaire à sa promulgation est en cours. Ce projet de loi accroît le niveau de protection accordé à l'enfance en prévoyant la création d'un service de police spécialisé appelé «Police de l'enfance», ainsi que d'un parquet spécialisé dit «Parquet de l'enfance», ainsi que la mise en place d'un tribunal de première instance pour enfants dont les décisions pourront faire l'objet de recours devant la chambre de l'enfance de la Cour d'appel.

64. En ce qui concerne l'amélioration des politiques et programmes de formation à la promotion et la protection des droits de l'enfant, outre les éléments déjà mentionnés dans l'exposé des faits nouveaux en matière de sensibilisation, l'État du Qatar a pris un certain nombre de mesures et d'initiatives en rapport avec l'enfance, dont on peut citer, entre

- <sup>8</sup> وتضع رؤية قطر الوطنية 2030 عدة أهداف للتماسك الأسري وتمكين المرأة، تتضمن:
- الأسر القوية المتماسكة التي تهتم بأفرادها، وتحافظ على القيم الدينية والأخلاقية والمثل الإنسانية العليا؛
  - المحافظة على أسرة متماسكة قوية ترعى أبناءها وتلتزم بالقيم الأخلاقية والدينية والمثل العليا؛
  - تطوير بنية اجتماعية سليمة مع بناء مؤسسات عامة فعالة ومنظمات مجتمع مدني نشطة وقوية؛
  - بناء نظام فعال للحماية الاجتماعية لجميع القطريين، يرعى حقوقهم المدنية ويؤمن مشاركتهم الفعالة في تطوير المجتمع ويؤمن لهم دخلا كافيا للمحافظة على الكرامة والصحة؛
  - تعزيز قدرات المرأة وتمكينها من المشاركة الاقتصادية والسياسية، خاصة تلك المتعلقة بصناعة القرار.
  - تتمثل أهداف تلك المشاريع في:
  - تعزيز دور الأسرة القطرية كركيزة المجتمع الأساسية؛
  - زيادة مسؤولية الوالدين والتقليل من الاعتماد على عاملات المنازل؛
  - خفض معدلات العنف الأسري وإنشاء نظام حماية ودعم للضحايا؛
  - تقديم أنظمة دعم للأسر ذات الأوضاع الخاصة، كأسر المعاقين والأحداث المنحرفين؛
  - خفض درجة تعرض الأسر القطرية للمخاطر الاقتصادية والاجتماعية وتحسين عملية إدارة شؤونها المالية؛
  - صحة ورعاية الأطفال وحمايتهم؛
  - زيادة الدعم للأسر العاملة وخصوصا للنساء؛
  - زيادة عدد النساء في المناصب القيادية ومراكز صنع القرارات السياسية؛
  - التقليل من الصورة النمطية السائدة عن أدوار المرأة ومسؤولياتها.

autres, la création de l'Unité des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées au sein de la Commission nationale des droits de l'homme, en application de la décision n° 16 de 2010 du Président de ladite Commission portant création de plusieurs unités juridiques. Cette nouvelle unité est chargée de recueillir et d'étudier les déclarations, plaintes et allégations faisant état de violence contre les femmes ou concernant les droits de l'enfant et les droits des handicapés. Au plan arabe, le Qatar, représenté par le Haut Conseil aux affaires de la famille, a accueilli la dix-septième session de la Commission des enfants arabes, qui s'est tenue du 24 au 27 octobre 2011 et au cours de laquelle ont été examinées les questions relatives à l'enfance dans le monde arabe et leurs liens avec les conventions internationales, ainsi que les stratégies et mécanismes de protection qu'il convient de mettre à la disposition des enfants dans les pays arabes.

65. Le Haut Conseil aux affaires de la famille a également entrepris de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'enfant et au troisième Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la procédure de dépôt de communications. Ainsi, le Haut Conseil, en coopération avec la Direction de la famille et de l'enfance du secrétariat de la Ligue des États arabes, le Bureau régional de l'UNICEF, le Bureau du Représentant du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau du Représentant du Secrétaire général de l'ONU sur les conflits armés et l'organisation Save the Children-Suède, a organisé un atelier intitulé «Les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant» qui s'est tenu du 3 au 5 juin 2012 à Doha. Le Haut Conseil a également organisé la célébration des journées annuelles internationales et régionales pour l'enfance, notamment la Journée arabe de l'enfant et la Journée internationale de l'enfant. En ce qui concerne les stratégies nationales, la Stratégie de la cohésion familiale comporte un projet intitulé «Modernisation des procédures de promotion des droits de l'enfant et de protection de ses intérêts<sup>10</sup>».

#### Lutte contre la violence intrafamiliale

66. Dans le cadre du renforcement de la garantie de l'application effective des mesures d'ordre juridique visant à lutter contre la violence intrafamiliale, les agressions sexuelles et l'exploitation des femmes et des enfants, le Qatar a pris un ensemble de mesures et de décisions tant d'ordre législatif qu'au niveau des politiques et des stratégies, comme en témoignent les exemples suivants:

- Dans le domaine législatif, à titre d'exemple non exhaustif, la loi portant Code pénal et ses lois modificatrices prévoient des sanctions pour les infractions pénales relevant de la notion de violence contre les femmes ou les enfants, à savoir les atteintes à l'honneur, les attentats à la pudeur, les actes préjudiciables aux enfants, les homicides, les coups et blessures, l'avortement, la séquestration, etc.;
- La loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains prévoit des peines plus lourdes pour les formes de traite dont sont victimes des femmes et des enfants, infractions considérées comme faisant partie des formes les plus extrêmes et scandaleuses de violence contre les femmes et les enfants, notamment le recours à la contrainte ou à la menace à des fins d'exploitation axée sur la prostitution ou le travail forcé;

- 
- اشتمل المشروع على عدد من الأنشطة منها:
  - تطوير الإجراءات الخاصة لصالح الطفل والتي ترصد رفاهه وحقوقه؛
  - تبني معايير المصلحة الفضلى في مجالات حماية الطفل؛
  - تطوير نظام قضائي للأطفال؛
  - ترقية الحوار وتشجيعه بين الأجيال من خلال برامج توعوية واستشارية بشأن رفاه الطفل؛
  - دعم وتشجيع الأطفال ليكونوا مواطنين فاعلين مؤمنين بالأفكار الديمقراطية والحس بالمسؤولية والقيادة.

- Dans le cadre de la révision des lois, le Haut Conseil aux affaires de la famille a constitué une commission, qu'il préside et à laquelle participent les autorités compétentes en matière d'enfance, chargée de revoir la législation relative à la violence intrafamiliale;
- Le Haut Conseil a également créé un groupe, qu'il préside et aux travaux duquel participent d'autres autorités compétentes, chargé d'améliorer les statistiques de la violence intrafamiliale;
- Les stratégies et plans d'action nationaux fixent des objectifs en matière de renforcement des services destinés aux familles, aux femmes et aux enfants quant à leur protection contre la violence. C'est ainsi que le Plan stratégique pour la famille pour 2011-2016 comporte un objectif spécifique sur la protection des femmes contre toutes les formes d'exploitation et de violence et le plan d'exécution de cette stratégie comporte un ensemble de programmes et de projets visant à atteindre cet objectif par l'action d'entités gouvernementales et non gouvernementales qataries<sup>11</sup>.

67. Comme suite à ces mesures, le Haut Conseil aux affaires de la famille et ses partenaires stratégiques ont redoublé d'efforts pour intensifier la coopération et les partenariats en vue d'assurer l'exécution de la Stratégie générale de la famille et instaurer des liens solides entre ses programmes et projets et ceux relevant de la Stratégie de cohésion de la famille et de démarginalisation des femmes pour 2011-2016, dans le cadre de la Stratégie de développement national pour 2011-2016 susmentionnée. D'autres projets et activités sont consacrés à la protection contre la violence intrafamiliale et à la mise en place de mécanismes de protection des victimes de cette violence, un projet porte sur la modernisation du mécanisme de détection précoce dans les écoles afin de protéger les enfants contre la violence et un autre projet vise l'amélioration des procédures de promotion des droits de l'enfant et de sauvegarde de ses intérêts, l'élaboration et la production de rapports périodiques de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des activités et des résultats du plan d'exécution relatif à ce secteur, toujours dans le cadre de la Stratégie nationale de développement pour 2011-2016, y compris en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants.

68. En ce qui concerne la violence à l'école, le Haut Conseil à l'éducation a veillé à la mise en place de toutes les mesures et stratégies propres à assurer la sûreté et la sécurité des élèves que ce soit à la maison ou à l'école. Ainsi, un certain nombre de stages de formation ont été organisés à l'intention des sociologues et des psychologues spécialisés, en coordination avec des organismes spécialisés telles que la Direction de la protection sociale au Ministère du travail et des affaires sociales, l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant, le Centre de réadaptation sociale Al-Awin et le Centre de conseil aux

- ومن تلك المشاريع والبرامج:
- مشروع تمكين المرأة من التعامل بإيجابية مع العنف الواقع عليها؛
- مشروع توفير الحماية للنساء المعنفات؛
- مشروع تسهيل الوصول إلى آليات الحماية من العنف؛
- برامج توعوية للنساء بحقوقهن التي يكفلها القانون ونشر الثقافة القانونية؛
- برنامج الاحتفال باليوم العالمي لمناهضة العنف ضد المرأة - تنفيذ حملة اوقفوا الصمت لمناهضة الإساءة الجنسية ضد النساء؛
- برنامج ودورات تدريبية للأسرة عن طرق مواجهة المشاكل الأسرية وبدائل استخدام العنف؛
- برنامج الوقاية من العنف والإساءة والممارسات المنحرفة؛
- برنامج مبادرة الشراكة المجتمعية لمكافحة العنف الأسري؛
- برنامج توفير برامج توعية للمعنفين حول كيفية الاستفادة من آليات الحماية المتوفرة؛
- برنامج الحملة الإعلامية عن خط المساندة (919)؛
- برنامج ودورات تدريبية للعاملين بالخدمات الصحية على الاكتشاف والتعامل مع حالات الإساءة والعنف والإهمال الواقعة على الطفل والمرأة؛
- برنامج ودراسة إنشاء المركز الشامل لحماية المرأة لضمان خصوصية في نظر الحالات وسرعة البيت في القضايا؛
- برنامج ودورات الإرشاد الأسري ودورات فن الاستماع لضحايا العنف الأسري.

familles, pour présenter les bonnes méthodes de détection, de traitement et de communication dans ce type de situation. Plusieurs stages de formation ont été organisés depuis 2009 par des organismes de soutien avec lesquels le Haut Conseil est en contrat et par les établissements scolaires privés, conformément au plan de modernisation approuvé. Le Haut Conseil à l'éducation continue de s'employer à dispenser les meilleures formations possibles.

69. Le Programme de diffusion de la culture des droits de l'enfant a été exécuté aux différents niveaux du système éducatif pour sensibiliser la population aux droits de l'enfant et à sa protection contre les différentes formes de violence et pour concrétiser son rôle social dans la lutte contre les conséquences et effets négatifs de la violence et de la maltraitance, ainsi que pour donner au corps enseignant les moyens de détecter les différentes formes de maltraitance et de pratiques déviantes par la sensibilisation des sociologues spécialisés et des enseignants et par le renforcement des compétences quant aux moyens de gérer les situations de violence et de maltraitance subies par les enfants. Ce programme comporte des visites de terrain dans les écoles indépendantes et privées et celles des différentes communautés, des conférences sur divers aspects de la protection (sociale, sanitaire, psychologique et juridique) et des mécanismes de déclaration et de plainte en cas de violation.

70. En outre, la Direction de la police des mineurs au Ministère de l'intérieur, en coopération et coordination avec les services gouvernementaux et les organisations de la société civile, a élaboré une stratégie de protection des enfants et de garantie de leur sécurité contre les données et contenus nocifs tels que les contenus violents ou pornographiques, en produisant des articles sur le sujet et en publiant des brochures et des dépliants culturels visant à protéger les enfants. Des études de terrain ont été en outre effectuées en vue de déterminer l'ampleur de ce phénomène et les moyens de s'y attaquer et des ateliers de formation et des conférences de sensibilisation à l'intention des élèves des différentes écoles et de leurs tuteurs, en coopération avec les familles, afin de limiter l'exposition des enfants à ces maux et de les en protéger, et la participation à un certain nombre de programmes radiophoniques de sensibilisation à contenu protecteur pour les enfants. S'agissant des programmes et activités de sensibilisation des mères et des pères aux méthodes d'éducation et de protection des enfants, l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant a établi un guide d'orientation sur les méthodes de détection de la maltraitance (violences et négligences) subie par les enfants et les femmes. Ce guide met l'accent sur les méthodes de détection des situations de maltraitance et sur les mécanismes de déclaration et de plainte, ainsi que les méthodes de traitement en vue de la réadaptation et de la réinsertion des victimes<sup>12</sup>.

### **Renforcement des droits des personnes handicapées**

71. Poursuivant ses efforts dans le domaine du renforcement et de la protection des droits des personnes handicapées, le Qatar a pris les mesures et initiatives suivantes:

- Élaboration d'un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 2 de 2004 relative aux personnes ayant des besoins spéciaux;

• فضلاً عن المعلومات الواردة في هذا التقرير بخصوص الجهود التي تقوم بها المؤسسة القطرية لحماية الطفل والمرأة في مجال وقاية الأطفال وحمايتهم من كل مظاهر العنف وإساءة المعاملة والاستغلال تجدر الإشارة إلى ما تضمنته الاستراتيجية التنفيذية للمؤسسة القطرية لحماية الطفل والمرأة (2009-2012) في محور الوقاية من العنف والإساءة والممارسات المنحرفة من محاور ترجمت إلى حزمة من البرامج التوعوية والتنقيفية (كـ "حملة أوقفوا الصمت" وحملة "مكافحة العنف ضد المعاق") وإعداد المطبوعات ودليل استرشادي لكيفية اكتشاف حالات الإساءة والعنف، إضافة إلى الزيارات التعريفية والميدانية لطلبة المدارس، والبرامج التأهيلية العلاجية السنوية (كبرنامج العلاج وإعادة التأهيل النفسي والاجتماعي "غير حياتك").



- Élaboration de projets de décret du Conseil des ministres dans des domaines (éducation, protection sanitaire, emploi, aménagement des locaux d'habitation, dispensaires publics et privés et éducation physique) intéressant les personnes handicapées;
- Établissement par le Haut Conseil aux affaires de la famille d'un guide technique des critères de planification et d'organisation spécifique aux personnes handicapées;
- En exécution d'un mémorandum d'accord conclu en 2010 entre le Haut Conseil des affaires de la famille et la Commission nationale des droits de l'homme, organisation d'un certain nombre de séminaires, d'ateliers et de conférences en rapport avec les personnes handicapées<sup>13</sup>.

72. La Direction des personnes âgées et des personnes handicapées au Ministère du travail et des affaires sociales a participé à la mise en œuvre des stratégies, plans et politiques nationaux relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées et à l'amélioration et la mise en œuvre des programmes et services nécessaires à leur protection et leur réadaptation. Elle s'occupe en outre de la sensibilisation et l'éducation de la société à ces droits, de l'exécution de programmes de formation à l'intention du personnel qui s'occupe des handicapés et de l'organisation de colloques, de conférences et d'ateliers pour débattre des questions relatives à cette catégorie de la population, et ce, en coopération avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées. Parmi les programmes et projets qu'elle a exécutés dans le domaine des personnes handicapées au cours de la période qui s'est écoulée depuis la présentation du rapport initial, il convient de citer les suivants:

- **Programme relatif à l'emploi des personnes handicapées:** vise à faire accéder à l'emploi les personnes handicapées en instaurant des contacts avec les organismes publics compétents et en assurant le suivi de leur formation dans le cadre de stages de formation à l'emploi et leur suivi après leur entrée en fonctions;
- **Création d'une base de données nationale sur les personnes âgées et les handicapés**<sup>14</sup>;
- **Campagne de sensibilisation au rôle des accidents de la circulation dans la création de handicaps au cours de la période 2009-2012**<sup>15</sup>;
- **Célébration de la Journée mondiale et de la Journée arabe du handicap**<sup>16</sup>;
- **Ateliers de sensibilisation sur la loi n° 8 de 2009 relative à la gestion des ressources humaines** afin de faire connaître aux handicapés leur droit en matière d'emploi;

- 
- شملت هذه الفعاليات على سبيل المثال:
  - ورشة عمل حول "أوجه العلاقة بين اتفاقية حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة واتفاقية حقوق الطفل". بهدف مناقشة المعوقات والإشكاليات التي تواجه الأطفال المعاقين وأسرههم والتعرف على أوجه العلاقة بين اتفاقية حقوق الطفل واتفاقية حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة.
  - دورة تدريبية حول "حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة في تكوين الأسرة بين الاتفاقية والواقع". بهدف مناقشة المعوقات والإشكاليات التي تواجه الأطفال المعاقين وأسرههم والتعرف على أوجه العلاقة بين اتفاقية حقوق الطفل واتفاقية حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة.
  - ندوة حول "الإعلام وقضايا الأشخاص ذوي الإعاقة". بمشاركة وسائل الإعلام والإعلاميين والأشخاص المعاقين ومؤسساتهم والمنظمات والمؤسسات العاملة في المجال الاجتماعي ومنظمات حقوق الإنسان ووزارات الإعلام العربي والباحثين والمهتمين.
  - وتهدف إلى توفير بيانات كاملة عن الأشخاص المعاقين للاستعانة بها في تنفيذ القانون واتفاقية الأشخاص ذوي الإعاقة بالإضافة إلى الاستفادة منها في إعداد الخطط والبرامج المستقبلية.
  - وتهدف إلى الحد من الإصابة بالإعاقة والتوعية بدور حوادث السيارات في الإصابة بالإعاقة وذلك من خلال تنفيذها في مدارس البنين (إعدادي - ثانوي) بالإضافة إلى بعض الجامعات.
  - يحتفل العالم في 3 كانون الأول/ديسمبر من كل عام باليوم العالمي للإعاقة، كما يحتفل العالم العربي باليوم العربي للمعاق في 13 كانون الأول/ديسمبر بهدف تعزيز وفهم قضايا الإعاقة و زيادة الوعي بحقوق الأشخاص ذوي الإعاقة.

- **Atelier à l'intention des personnes handicapées sur «la sensibilisation aux élections»** pour faire connaître aux personnes handicapées leurs droits en tant qu'électeurs et que personnes éligibles;
- **Atelier intitulé «L'art de l'interaction avec les personnes handicapées», 2012-2013:** avait pour objectif d'adresser un message de sensibilisation culturelle aux techniques de l'interaction avec les personnes handicapées dans une perspective académique correcte propre à faciliter l'entrée et l'insertion de ces personnes dans la société;
- **Programme intitulé «Quelques minutes SVP»:** programme d'information qui donne la parole aux personnes handicapées par le biais d'un article ou d'une rubrique hebdomadaire publiés dans les journaux locaux en vue d'encourager la participation médiatique de ces personnes et d'appeler l'attention sur les questions qui les concernent;
- **«Rencontre sur l'intégration et la démarginalisation des personnes handicapées»:** a pour objet d'appeler l'attention sur les services proposés aux personnes handicapées par différents centres, associations et organisations et à sensibiliser la société aux capacités et aux besoins de ces personnes, ainsi qu'à faire connaître aux personnes qui les prennent en charge les services mis à leur disposition, en organisant plusieurs ateliers, conférences et séminaires étalés sur trois jours. La rencontre s'adresse aux handicapés dans toutes les écoles et aux personnes qui les prennent en charge, en s'inscrivant dans le sillage du projet spécial «Perfectionnement et élargissement de la base de données pour la recherche d'emploi et de son adéquation» qui relève de la Stratégie nationale de développement pour 2011-2016 (secteur de la protection sociale);
- **Programme de soutien aux personnes âgées et aux handicapés (Dima):** vise à apporter un appui et fournir des services aux personnes âgées et aux handicapés et à pourvoir à leurs besoins essentiels en appareils et produits médicaux et autres.

73. Par ailleurs, le Centre Mada a été créé en tant qu'organisation à but non lucratif pour aider à autonomiser les personnes victimes de différentes formes de handicap. Il s'agit-là de l'une des initiatives du Haut Conseil aux communications visant à concrétiser la notion d'inclusion numérique en reliant les personnes handicapées aux moyens technologiques propres à les aider à améliorer la qualité de leur vie quotidienne et à mieux s'insérer dans la société. Les employés du Centre fournissent aux personnes handicapées qui visitent celui-ci des orientations appropriées concernant le recours à des solutions technologiques intégrées. Le Centre organise également des stages de formation permettant à des personnes ou à des organisations d'apprendre comment utiliser ces technologies, avec le concours de formateurs qataris ou d'autres pays de la région qui traitent de questions en rapport avec les technologies d'aide aux personnes handicapées. Le Centre dispose d'une bibliothèque numérique contenant de nombreuses publications sur ce domaine. Le Centre Mada a lancé un certain nombre d'initiatives visant à réaliser ces objectifs<sup>17</sup>.

- 
- من أهم تلك المبادرات:
  - مبادرة "تواصل بدون إعاقة" بالتعاون مع شركات الاتصالات بالدولة، والتي تهدف إلى ربط المعاقين بتكنولوجيا المعلومات والاتصالات، بالإضافة إلى ضمان ألا تزيد التكلفة للاستفادة من تكنولوجيا المعلومات للأشخاص المعاقين عن غيرهم بسبب احتياجاتهم الخاصة؛
  - مبادرة لتوفير كتب إلكترونية للأشخاص المعاقين في الدولة وذلك بالتعاون مع الموقع الإلكتروني "bookshare"، حيث تعد هذه المبادرة الأولى من نوعها في منطقة الخليج العربي بهدف توفير كتب إلكترونية باللغة الإنكليزية للمعاقين.

## Renforcement du droit à l'éducation

74. L'État du Qatar n'a pas relâché ses efforts continus axés sur la garantie de l'accès de toutes les couches de la société à l'éducation en prenant une série de mesures et d'initiatives à cet effet. En complément aux efforts faits au niveau de la structure législative, la loi n° 25 de 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux peines et sanctions de la loi n° 25 de 2001 relative à l'école obligatoire. Ainsi, l'article 11 a été modifié pour imposer aux contrevenants à la loi une amende dont le montant ne peut être inférieur à 5 000 riyals ni supérieur à 10 000 riyals. Le décret ministériel n° 15 de 2010 portant création d'une commission d'examen des infractions à la loi sur l'école obligatoire commises par les parents ou tuteurs des enfants énonce dans son article 8 un ensemble de missions et d'attributions confiées à cette commission, consistant notamment à circonscrire les cas de préjudice, à étudier les raisons pour lesquelles certains parents ou tuteurs empêchent leurs enfants d'aller à l'école, à prendre les mesures appropriées en l'occurrence, à définir le rôle des entités visées dans le décret et à formuler des propositions concernant notamment les procédures d'application de la loi.

75. Le décret ministériel n° 32 de 2013, relatif à la politique d'évaluation des comportements, a été suivi par l'adoption du décret ministériel n° 33 de 2013, relatif à l'orientation des élèves, qui énonce dans son article 3 les actions et les missions de l'orientation scolaire, à savoir superviser les activités d'orientation scolaire, compte tenu de la mise en œuvre de la politique d'évaluation comportementale des élèves, informer et orienter ces derniers et leurs parents ou tuteurs, ainsi que l'ensemble du personnel scolaire en général, au sujet des normes de conduite, étudier les différentes situations comportementales des élèves et leur trouver des solutions et assurer la coopération et la communication avec les entités concernées.

76. Le Haut Conseil à l'éducation a poursuivi ses efforts axés sur le développement des activités de protection et de préparation des élèves par l'enseignement préscolaire considéré comme partie essentielle du processus éducatif tout en veillant à ce que l'école maternelle soit un cycle à part entière de ce système. Un certain nombre de mesures à cet effet ont été prises consistant notamment à ouvrir davantage d'écoles maternelles publiques, qui sont désormais au nombre de 49 et ont été dotées de tous les équipements et mobiliers nécessaires, ainsi que d'outils pédagogiques, de jeux éducatifs et d'aires de jeux internes et externes. Le Haut Conseil encourage également le secteur privé à investir dans ce cycle du système éducatif en permettant l'ouverture d'écoles maternelles privées tout en s'assurant de leur qualité en établissant une série de critères et de conditions relatifs aux locaux et aux méthodes pédagogiques.

77. Le Haut Conseil à l'éducation a également pris un ensemble de mesures diverses visant à accroître le taux d'inscription dans les écoles primaires, alors même que le Qatar ne connaît pas de problèmes sur le plan des taux bruts ou nets d'inscription, puisque le taux brut était de 99,3 % en 2011. C'est dans ce cadre qu'a été créée la commission de suivi de l'application de la loi sur l'école obligatoire et qu'ont été ouvertes davantage d'écoles tant publiques que privées. En outre, la Stratégie nationale de l'éducation et de la formation pour 2011-2016 contient un certain nombre de programmes dans ce domaine<sup>18</sup>.

• تهدف هذه البرامج إلى التوسع في استيعاب الطلبة في التعليم، وافتتاح مجموعة من المدارس للتعليم الموازي لمن هم فوق سن التعليم للمراحل التعليمية المختلفة، ودعم الطلبة المعاقين ودمجهم في المدارس المستقلة وتوفير الفريق المناسب لرعايتهم وتقديم تعليم مناسب لهم، وتطوير نظام الكورس لتتبع الطلبة لضمان استمراريتهم في النظام التعليمي، وتطوير أساليب التعليم المتبعة في المدارس من خلال توظيف التكنولوجيا الحديثة مثل الحقيبة الإلكترونية، وتقديم جهاز كمبيوتر لوحي (أيباد) لكل طالب والسيبورة الذكية، وتطوير مصادر التعليم بإعداد كتب دراسية وطنية موحدة لجميع المدارس، وتشكيل لجنة بكل مدرسة للضبط السلوكي، وتقييم سلوك الطلبة، ووضع الخطط العلاجية بالتعاون مع المؤسسات الداعمة ومنها المؤسسة القطرية لحماية الطفل والمرأة.

78. En ce qui concerne l'interdiction de toute forme de châtement corporel des enfants, un certain nombre de mesures ont été prises qui sont propres à empêcher ce phénomène et autres formes de violence à l'école, le but étant de préserver la dignité de l'enfant. C'est à ce titre qu'a été adoptée une politique d'évaluation comportementale des élèves qui comporte diverses matières couvrant les objectifs de cette politique et les rôles, responsabilités et obligations des parties concernées (l'école, l'enseignant, le sociologue et le conseiller psychologique, la commission de discipline, le bureau d'orientation des élèves et les élèves), l'analyse du comportement des élèves, les infractions, les mesures préventives et correctives et l'absentéisme. Cette politique met l'accent sur le renforcement des conduites positives et les mesures préventives, tout en réaffirmant l'importance de la maîtrise de soi, du souci de renforcer les valeurs éducatives et d'une totale confidentialité du règlement de ces affaires, le souci de la justice et de l'égalité de traitement de tous les élèves, le renoncement aux méthodes autres qu'éducatives dans le traitement des comportements fautifs, y compris la maltraitance physique ou psychologique sous toutes ses formes.

79. Il y a lieu de citer en outre les programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des sociologues spécialisés qui contribuent à promouvoir l'interdiction du recours aux châtements corporels et les mécanismes de traitement des situations violentes. Plusieurs stages de formation ont été organisés à l'intention des directeurs d'école, des enseignants et du personnel administratif pour les initier aux spécificités liées à l'âge et aux besoins psychologiques propres à chaque étape du processus éducatif. Chaque année, des sociologues spécialisés suivent des cours de formation organisés par les institutions qui s'occupent de droits de l'homme au Qatar, telles que l'Agence qatarie de protection de la femme et de l'enfant, afin de se mettre au courant des situations violentes entre élèves et des moyens d'y faire face.

80. Comme suite aux efforts intenses et aux mesures concrètes de diffusion de la culture des droits de l'homme dans les établissements scolaires et de promotion du recours aux moyens d'information à cet effet, et en complément aux mesures mentionnées dans la section III du présent rapport, toute une série de mesures ont été prises, dont les suivantes:

- Incorporation des concepts et principes des droits de l'homme dans les manuels scolaires;
- Élaboration de guides de l'éducation aux droits de l'homme pour les trois cycles du système éducatif;
- Activation du rôle des associations et conseils d'élèves tels que l'Association des amis des personnes âgées, l'Association des amis de la protection de l'enfant, l'Association des droits de l'homme et les conseils d'élèves dans toutes les écoles,
- Préparation d'une série de publications telles que «J'ai des droits» ou de livres de coloriage tels que «C'est mon droit»;
- Utilisation des activités extrascolaires pour renforcer la diffusion de la culture des droits de l'homme et ses concepts.

#### **Renforcement des droits de la main-d'œuvre étrangère**

81. L'État du Qatar a poursuivi ses efforts visant à protéger et promouvoir les droits de la main-d'œuvre étrangère qu'il accueille. Ainsi, le Ministère du travail et des affaires sociales a pris les mesures et initiatives d'ordre législatif et réglementaire suivantes:

- Lancement d'un projet d'amélioration des conditions d'accueil et de séjour de la main-d'œuvre étrangère et d'un autre projet consacré à l'amélioration des lois relatives au marché du travail et des capacités institutionnelles correspondantes;

- Adoption de mesures et procédures juridiques imposant aux employeurs de respecter les droits minimum garantis à la main-d'œuvre étrangère en vertu du Code du travail et des décrets ministériels sur le sujet;
- Obligation faite aux employeurs de verser aux travailleurs étrangers leur salaire à la date convenue, les entreprises qui ne respectent pas cette règle étant passibles de sanctions administratives pouvant aller jusqu'à l'arrêt complet de toutes leurs opérations;
- Inspection périodique à l'improviste de toutes les entreprises régies par les dispositions du Code du travail et examen de leurs registres pour s'assurer que les travailleurs ont touché toutes les sommes qui leur sont dues;
- Amélioration de l'organisation interne des services d'inspection conformément au décret de l'Émir n° 35 de 2009 prévoyant la création au sein de la Direction de l'Inspection du travail d'une structure regroupant la Division de l'Inspection du travail et la Division de l'hygiène et la sécurité professionnelles, ce qui a permis d'élargir le champ des visites d'inspection des entreprises, dont le nombre s'est établi à 46 624 visites (périodiques, inopinées, faisant suite à une plainte ou complémentaires) pour l'année 2012;
- Création en octobre 2012 d'un groupe du conseil et de l'orientation dont la mission est d'initier les travailleurs étrangers aux droits et aux devoirs que leur confère la loi et de leur donner des conseils sur les contrats de travail et sur les modes de communication avec les employeurs et le Ministère;
- Restructuration des services de l'emploi en trois directions chargées, respectivement, des relations professionnelles, de l'Inspection du travail et du recrutement et assurant la protection des droits des travailleurs;
- Création d'un numéro d'appel téléphonique pour recueillir les plaintes des travailleurs étrangers;
- Création au Tribunal d'un bureau spécial du Ministère chargé d'assurer le suivi des dates d'audience, en coordination avec la Direction des relations professionnelles, et de fournir des services d'interprétation.

82. Outre les initiatives et mesures susmentionnées de protection des droits des travailleurs, l'État a pris un certain nombre de mesures visant à protéger plus particulièrement les travailleuses domestiques, dont les mesures suivantes:

- Constitution d'un groupe de travail mixte du Ministère du travail et des affaires sociales et au Ministère de l'intérieur afin d'assurer une coordination continue des questions relatives à la main-d'œuvre étrangère et aux travailleurs domestiques et de rechercher les meilleurs moyens d'assurer la protection de leurs droits;
- Ratification par le Ministère du travail et des affaires sociales des contrats de travailleurs domestiques afin de garantir les droits inscrits dans ces contrats. Le Ministère surveille les activités des bureaux de recherche et de placement des travailleurs domestiques, par des visites périodiques ou inopinées, en vue de s'assurer que cette main-d'œuvre n'est pas exploitée et que ses droits sont protégés. Ces visites d'inspection ont donné lieu à la fermeture d'un certain nombre de bureaux fautifs.

### **Réforme du système du parrainage**

83. La loi n° 4 de 2009, relative à l'entrée, au séjour et à la sortie de la main-d'œuvre étrangère et à son parrainage autorise le transfert du parrainage dans de nombreuses situations, notamment en cas d'arbitraire, ce qui a conféré un surcroît de protection des

droits de cette main-d'œuvre. L'article 22 habilite le service compétent du Ministère de l'intérieur à transférer le parrainage d'un travailleur étranger à un autre employeur, moyennant l'accord écrit de celui-ci et de l'employeur précédent et l'accord du service compétent du Ministère du travail, s'agissant des catégories régies par le Code du travail. De même, l'article 12 autorise le transfert du parrainage sans l'accord du parrain dans des cas bien déterminés de protection des droits du travailleur où la loi habilite le Ministre de l'intérieur ou son suppléant à transférer à un autre employeur le parrainage d'un travailleur étranger auquel ne s'applique pas le Code du travail lorsque l'arbitraire du parrain est avéré, si l'intérêt général l'exige. Les mêmes raisons autorisent, moyennant l'accord du Ministre de l'intérieur ou son suppléant – sur la demande du travailleur concerné – et l'accord du Ministère du travail, le transfert à un autre employeur d'un travailleur soumis aux dispositions du Code du travail. L'article 52 de la même loi prévoit une amende de 10 000 riyals pour tout contrevenant à l'article 9, lequel interdit à l'employeur de conserver le passeport du travailleur, qui doit être restitué à ce dernier à l'achèvement des procédures de confirmation du séjour, ce qui accroît la protection juridique de la main-d'œuvre étrangère.

### **Lutte contre la traite des êtres humains**

84. L'État, par l'entremise de l'Agence qatarie de lutte contre la traite des êtres humains, s'emploie à appliquer dans les faits les principes directeurs recommandés en ce qui concerne les droits de l'homme et la traite des êtres humains, et ce, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre ce fléau et les plans d'exécution correspondants pour la période 2010-2015. Dans ce cadre, plusieurs programmes et projets ont été lancés, dont les suivants:

- Renforcement de la coopération entre pays du Golfe dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, par la mise en œuvre de la stratégie de sécurité globale du Conseil de coopération des pays du golfe Arabe;
- Renforcement des capacités des agents chargés de l'application des lois et de la justice pénale, dans le cadre d'ateliers organisés à l'Institut de formation de la police et au Centre d'études juridiques et judiciaires;
- Mise en place de services d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains par l'entremise de la Maison qatarie d'accueil et de protection des femmes, qui relève de l'Agence;
- Attention accordée aux aspects relatifs aux études, aux analyses et à la constitution d'une base de données et d'informations sociales concernant la réalité de la lutte contre la traite des êtres humains et l'échange de compétences et de données dans ce domaine avec les entités compétentes dans le pays (institutions publiques et organisations de la société civile).

85. Outre les éléments qui précèdent, l'État a pris des mesures d'ordre juridique d'une importance capitale dans ce domaine consistant à:

- Renforcer le corpus juridique national relatif à la lutte contre la traite en promulguant la loi qui garantit la pénalisation de toutes les pratiques couvertes par la définition de la traite des êtres humains figurant dans le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, ainsi que les dispositions de cette loi consacrées à la protection des victimes et des témoins;
- Mise en place d'un système juridique et judiciaire de surveillance des faits de traite des êtres humains et des migrations illégales;

- Poursuite des efforts de l'État visant à s'assurer que les auteurs de faits de traite des êtres humains n'échappent pas à la justice et pour appliquer le principe de la non-criminalisation des victimes. Un service intégré de police judiciaire a été créé pour assurer des fonctions de lutte contre les crimes de traite des êtres humains et d'enquête et de répression dans ce domaine et d'arrestation des auteurs de ce crime, réalisant ainsi les objectifs de répression publique et privée qui facilitent la lutte contre la traite des êtres humains, son éradication et la traduction nécessaire de ses auteurs devant la justice tant pénale que civile;
- Les efforts redoublés de l'État dans sa lutte contre la traite des êtres humains se manifestent également par l'application effective du plan d'action national de lutte contre ce phénomène pour la période 2010-2015, qui comporte un ensemble de mesures portant sur la législation, la sensibilisation, la recherche et le renforcement des capacités<sup>19</sup>;
- Afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains, le Qatar a fait sienne l'initiative arabe de renforcement des capacités nationales de participation arabe aux efforts internationaux de lutte contre ce phénomène. Le Gouvernement qatari a pris en charge l'intégralité du coût de cette initiative, soit 6 millions de dollars des États-Unis. Il y a lieu de préciser que cette initiative sera menée à bien dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence qatarie de lutte contre la traite des êtres humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Ligue des États arabes<sup>20</sup>;
- En matière de formation aux critères internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, l'Agence qatarie, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Doha, organise chaque année un programme dit du «Dispensaire juridique» qui allie enseignement et formation comportant un ensemble de conférences d'initiation au droit de la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi qu'un ensemble de formations pratiques pour l'acquisition de compétences en matière d'aide aux victimes de la traite, des visites de terrain auprès des entités concernées et un ensemble d'ateliers de formation;

- 
- من أهم تلك التدابير:
  - إصدار قانون مكافحة الإتجار بالبشر رقم (15) لسنة 2011؛
  - تطوير عمل الدار القطرية للإيواء والرعاية الإنسانية بما يتماشى مع المعايير العالمية بشأن دور الإيواء؛
  - القيام بحملات توعية شاملة ومنظمة شملت جميع شرائح المجتمع القطري مستعينة بمختلف الوسائل والأساليب الإعلامية (مرئية، مسموعة، مكتوبة) والتي تؤسس لثقافة مجتمعية مناهضة للإتجار بالبشر؛
  - تنظيم منتدى الدوحة التأسيسي لإعلان المبادرة العربية لبناء القدرات الوطنية لمكافحة الإتجار بالبشر بالدول العربية في الفترة من 22-23 مارس 2010؛
  - إعداد الدراسات الوصفية التحليلية والميدانية حول العمالة المنزلية، وأثر شبكات الإنترنت في زيادة معدلات جرائم الإتجار بالبشر، وغيرها؛
  - عقد العديد من المؤتمرات والمنتديات والندوات والحلقات النقاشية والمواد المستديرة على النطاق الوطني بشأن مواجهة جرائم الإتجار بالبشر؛
  - إعداد دليل إرشادي للتعرف على ضحايا الإتجار بالبشر وتقديم المساعدة والحماية لهم، وتأتي أهمية هذا الدليل في تحديد الخطوات اللازمة للعاملين المتصلين بضحايا الإتجار بالبشر من القائمين على إنفاذ القانون ومقدمي الرعاية الطبية والنفسية والاجتماعية.
  - وتهدف هذه المبادرة إلى بناء القدرات الوطنية للقيادات العاملة في مختلف مجالات مكافحة الإتجار بالبشر بالمنطقة العربية (ومنهم الموظفين المسؤولين عن إنفاذ القوانين في أجهزة ونظم العدالة الجنائية، والملاحقة القضائية، والنيابة العامة، والهجرة والجوازات والمنافذ الحدودية، والتعاون الدولي، وإدارة العمل واستقدام العمالة، والمسؤولين عن مراكز ودور الإيواء والرعاية الإنسانية لضحايا الإتجار بالبشر، والمسؤولين في مؤسسات المجتمع المدني)، والتعرف على هوية الضحايا ومعالجة أوضاعهم وإعادتهم لأوطانهم أو إعادة تأهيلهم وتقديم الحماية والرعاية والمساعدة اللازمة لهم، وأساليب التحقيق والتعامل الإنساني مع الضحايا، مع مراعاة نوع الجنس والاحتياجات الخاصة للجماعات المستهدفة مثل النساء والأطفال.

- L'Agence a également poursuivi ses interventions et ses programmes de récupération et de réadaptation des victimes de la traite<sup>21</sup>.

### Droit à la santé

86. Comme suite aux efforts faits par l'État en matière de renforcement du droit à la santé, de multiples lois et progrès ont été adoptés et des mesures prises, comme indiqué ci-après:

- Décret de l'Émir n° 7 de 2013 portant création du Conseil qatari des spécialités sanitaires;
- Décret de l'Émir n° 15 de 2012 portant création de l'Agence de la protection sanitaire primaire;
- Décret de l'Émir n° 80 de 2011 instaurant la Journée nationale du sport, qui a été fixée au mardi de la deuxième semaine du mois de février, jour de congé payé au cours duquel les ministères et autres organismes gouvernementaux et les organisations et institutions publiques organisent des manifestations sportives et autres activités physiques entre leurs employés ou membres, en fonction de leur état et de leur âge, afin de sensibiliser la population à l'importance du sport et à son rôle dans la vie des individus et des sociétés;
- Loi n° 7 de 2013 relative au régime de sécurité sociale et sa circulaire d'application;
- Campagnes de sensibilisation organisées dans des lieux publics tels que les centres commerciaux, les écoles, les universités et les centres de santé au cours des journées mondiales consacrées à certaines maladies<sup>22</sup>;
- Ateliers, conférences et séminaires de formation et d'éducation à l'intention de différentes catégories sociales telles que les enfants, les médecins ou les enseignants.

## D. Formation, renforcement des capacités et sensibilisation

87. Outre les renseignements relatifs à la formation, au renforcement des capacités et à la sensibilisation déjà fournis dans la section III du présent rapport ou qui le seront à propos d'un certain nombre de recommandations dans la section IV, il y a lieu d'ajouter les éléments suivants:

- La formation des employés du secteur public et le perfectionnement des ressources humaines dans le domaine de la protection de l'enfant et de la femme constituent l'axe d'action essentiel de l'Agence qatarie pour la protection de la femme et de l'enfant, le but étant de renforcer la capacité de ses employés à offrir des services de qualité efficaces. Les programmes à cet effet ont un caractère permanent et sont exécutés de manière cyclique;

---

• وفي هذا الإطار قامت المؤسسة بالعديد من الإنجازات في الجانب التأهيلي لضحايا جرائم الإتجار بالبشر، وذلك من خلال:

- إيواء ضحايا الإتجار بالدار القطرية للإيواء والرعاية الإنسانية التابعة للمؤسسة؛
- تقديم الدعم الطبي والنفسي والتربوي والقانوني والمأوى، وتوفير كافة الرعاية الصحية لهم، وذلك من أجل إعادته تعافيتهم وانخراطهم في المجتمع؛
- إعداد الكوادر اللازمة للمتعاملين مع ضحايا الإتجار وبخاصة الأخصائيين الاجتماعيين والنفسيين وذلك من خلال دورات فن التعامل مع الضحايا من الأطفال؛
- تتخذ المؤسسة التدابير اللازمة لحماية حقوق ومصالح الأشخاص المتاجر بهم وكانوا ضحايا الاستغلال الجنسي في جميع مراحل الإجراءات الجنائية المتخذة ضد الجناة، فضلاً عن قيام المؤسسة بتوفير محامين لرفع دعاوى تعويض لهم.
- كحملة اليوم العالمي التوعوي بمرض السرطان، والأسبوع الخليجي الموحد لتعزيز صحة الفم والأسنان، واليوم العالمي للجلوكوما، ويوم القلب العالمي، واليوم العالمي للإبصار.



- Le Haut Conseil aux affaires de la famille a signé avec la Commission nationale des droits de l'homme, le 4 février 2010, un protocole d'accord sur la sensibilisation aux conventions internationales telles que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dans le cadre de campagnes d'information et d'autres manifestations;
- Le Haut Conseil à l'éducation et la Commission nationale des droits de l'homme ont conclu un mémorandum d'accord relatif à l'application du Plan arabe pour l'éducation aux droits de l'homme, compte tenu de l'importance de leur rôle dans la diffusion d'une culture des droits de l'homme et de leur souci de concrétiser ce plan qui a été adopté par le Conseil de la Ligue des États arabes en raison des effets de l'éducation aux droits de l'homme sur l'approfondissement, la diffusion, le renforcement et la protection de ces droits, et compte tenu également de la volonté du Qatar d'honorer ses engagements aux échelons tant mondial que régional et local;
- L'Institut de diplomatie, qui relève du Ministère des affaires étrangères, a organisé à l'intention de ses employés, hommes et femmes, plusieurs programmes d'initiation dans les domaines de la diplomatie et des affaires internationales, dans le cadre du plan de travail annuel du Ministère.

#### IV. Difficultés et perspectives

88. Le Qatar a été la théâtre de nombreux faits nouveaux dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme au niveau de la législation, des institutions et de la sensibilisation, qui ont fait entrer le pays dans une étape importante de son histoire caractérisée par une progression rapide vers un développement global et inclusif induisant notamment des taux de croissance et d'expansion économiques sans précédent. Ainsi, le Qatar est très bien classé dans le Rapport sur le capital humain de 2013 publié par le Forum économique mondial, puisqu'il se situe au premier rang parmi les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et au dix-huitième rang sur le plan mondial. Il y a lieu de rappeler que le rapport pour 2013 couvrait 122 pays et son classement comportait quatre axes essentiels: santé, éducation, emploi et environnement propice ou favorable.

89. L'intérêt porté aux droits de l'homme n'a pas été circonscrit au seul domaine législatif et concernait aussi l'édifice institutionnel et stratégique, les politiques et les programmes conçus pour traduire la protection législative des droits de l'homme en une réalité concrète. De nombreuses institutions de promotion et de protection des droits de l'homme dans leur acception globale et indivisible ont été créées.

90. Cette volonté a été réaffirmée dans la vision globale du développement (Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030) dont les axes importants avaient trait aux principaux aspects des droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des droits de la main-d'œuvre étrangère, de la démarginalisation des femmes et des droits de l'enfant. De même, la Stratégie nationale de développement pour 2011-2016, qui a pour objet de transformer en réalités concrètes les buts de la Vision nationale à l'horizon 2030, définit les grandes lignes pratiques du développement économique, social, culturel, humanitaire et environnemental de l'État du Qatar pour les prochaines années.

91. Le Qatar a certes connu des évolutions manifestes au niveau de la législation, des institutions et de la sensibilisation, et ni la volonté politique ni les moyens matériels ne lui ont manqué, mais il butte encore sur des difficultés temporaires, parmi lesquelles l'augmentation sans précédent du nombre d'habitants au cours des dernières années, avec un taux d'accroissement de plus de 100 %, et le caractère récent du développement législatif et institutionnel ainsi que de l'interaction avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.